

RESEAU ARS

Étude stratégique portant sur la mise en *réseau Arts de la scène* (ARS)
des forces culturelles du Jura bernois et de Bienne
ainsi que sur la faisabilité et les modalités
d'une collaboration artistique et administrative entre ces forces culturelles
et le futur Théâtre Palace à Bienne, puis le CREA à Delémont

Mathieu Menghini
31 janvier 2014

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. RAPPEL DES TERMES DU MANDAT <i>RESEAU ARTS DE LA SCENE (ARS)</i>	4
1.1.1. <i>Objectifs du mandat</i>	4
1.1.2. <i>Parties en présence</i>	4
1.2. PARTICULARITES DU CONTEXTE.....	5
1.2.1. <i>État d'esprit des acteurs culturels</i>	5
1.2.2. <i>Votation de novembre 2013</i>	5
1.2.3. <i>Cadre original</i>	5
1.2.4. <i>État des finances publiques</i>	6
1.2.5. <i>Retrait d'Aline Delacrétaz</i>	6
1.3. POSITIONNEMENT DU MANDATAIRE.....	7
1.3.1. <i>Généalogie de notre lien</i>	7
1.3.2. <i>Heurs et malheurs de la distance</i>	7
1.3.3. <i>Une région spécifique</i>	7
1.3.4. <i>Un mandat de dentelliers</i>	7
2. METHODOLOGIE.....	8
2.1. PARTENAIRES DU MANDAT.....	8
2.1.1. <i>Le Groupe d'accompagnement (GA)</i>	8
2.1.2. <i>Le Comité de pilotage (COFIL)</i>	8
2.2. ÉTAPES ET CALENDRIER DU MANDAT.....	8
2.3. RENCONTRES ET ENTRETIENS.....	10
2.4. LE QUESTIONNAIRE.....	10
2.5. TRAVAIL SUR LA QUESTION JURASSIENNE.....	11
2.6. REFLEXION SUR LA SOURCE DE LA LÉGITIMITÉ D'UNE POLITIQUE CULTURELLE.....	11
2.7. REFLEXION SUR LA DIVERSITE LINGUISTIQUE.....	12
2.8. REFLEXION SUR L'IDEE DE RESEAU.....	12
2.9. COLLABORATION.....	12
3. POUR UN MODELE SANS MOULE.....	13
3.1. VERS UN MODELE ORIGINAL.....	13
3.2. PARTIR DE L'EXISTANT.....	13
3.3. CULTURE ET DEMOCRATIE.....	14
3.3.1. <i>La démocratisation culturelle</i>	14
3.3.2. <i>La démocratie culturelle</i>	14
3.3.3. <i>Rassurer les centres culturels du Jura bernois</i>	14
3.3.4. <i>Rassurer la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA)</i>	15
3.3.5. <i>« Professionnaliser » les « administrations » culturelles</i>	15
3.3.6. <i>Oser la confiance</i>	15
3.3.7. <i>Autres doléances</i>	16
3.4. RESEAU : LE JUSTE NIVEAU.....	17
3.4.1. <i>Le niveau macro-institutionnel</i>	18
3.4.2. <i>Le niveau méso-institutionnel</i>	21
3.4.3. <i>Le niveau « extra-institutionnel »</i>	24
3.5. MISSIONS DU FIC.....	27
3.5.1. <i>Fonds « création »</i>	27
3.5.2. <i>Fonds « diffusion »</i>	27
3.5.3. <i>Fonds « médiation culturelle »</i>	27
3.5.4. <i>Fonds « éducation artistique »</i>	28
3.5.5. <i>Fonds « action culturelle »</i>	29
3.5.6. <i>Fonds « critique »</i>	30
3.5.7. <i>Fonds « surtitrage »</i>	30
3.5.8. <i>Fonds « location »</i>	30
3.5.9. <i>Fonds « formation continue »</i>	31
3.5.10. <i>Fonds « bureau culturel »</i>	31
3.5.11. <i>Fonds « communication »</i>	32
3.5.12. <i>Abonnement commun</i>	32

3.6.	ORGANISATION.....	34
3.6.1.	<i>L'assemblée générale</i>	34
3.6.2.	<i>Le comité</i>	34
3.6.3.	<i>Coordination</i>	35
3.6.4.	<i>Groupes de travail</i>	36
3.6.4.1.	Création.....	36
3.6.4.2.	Action culturelle.....	36
3.6.4.3.	Logistique.....	36
3.6.4.4.	Réclame.....	36
3.6.4.5.	Rayonnement.....	36
3.7.	ÉTENDUE DU RESEAU.....	37
3.7.1.	<i>Premier temps</i>	37
3.7.2.	<i>Second temps</i>	38
3.7.2.1.	Diversité culturelle.....	38
3.7.2.2.	Le réseau de tous les JuraS.....	38
4.	ACTUALISATION DU RESEAU FIC	39
4.1.	BUDGET.....	39
4.1.1.	<i>Budget annuel FIC</i>	39
4.1.2.	<i>Investissements FIC</i>	40
4.1.3.	<i>Financement</i>	41
4.2.	CALENDRIER.....	43
4.2.1.	<i>Action des pouvoirs publics (hiver-printemps-été 2014)</i>	43
4.2.2.	<i>Renforcement des centres culturels du Jura bernois (hiver 2014-15)</i>	43
4.2.3.	<i>Théâtre amateur (hiver 2014-15)</i>	43
4.2.4.	<i>Refondation du FIC (été 2014-hiver-printemps 2015)</i>	43
4.2.5.	<i>Évaluation du réseau FIC (début 2017)</i>	44
4.2.6.	<i>« Méta » FIC (années 2019-2020)</i>	44
5.	COMMUNICATION	46
6.	CONCLUSIONS	48
7.	ANNEXES	50
7.1.	LISTE DES ACTEURS CULTURELS CONTACTES.....	50
7.2.	QUESTIONNAIRE ARS.....	54
7.3.	SALLES DE LA REGION.....	57
7.4.	LISTE DES MEMBRES DU FÖRUM INTERJURASSIEN DE LA CULTURE.....	62
7.5.	SYNTHESE.....	64

1. INTRODUCTION

Le présent rapport fait suite au mandat qui nous a été confié, l'été dernier, par l'Office de la culture du canton de Berne (ci-après OC).

Nous aborderons dans ces pages :

- les singularités du contexte du présent mandat et notre état d'esprit à son abord ;
- la méthodologie suivie ;
- les solutions préconisées, les conditions et les étapes de leur actualisation.

1.1. RAPPEL DES TERMES DU MANDAT *RÉSEAU ARTS DE LA SCÈNE (ARS)*

1.1.1. Objectifs du mandat

Pour mémoire, le présent mandat nous demandait de :

- penser un projet de mise en réseau (*artistique et administrative*) des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne ;
- penser les liens éventuels (artistiques, infrastructurels et financiers, notamment) de ce réseau avec :
 - a. le Théâtre Palace transformé dans la perspective d'une attribution aux seuls arts de la scène (Bienne) ;
 - b. la future salle du CREA (Delémont)¹.

Il formulait, en sus, quelques hypothèses relatives aux nécessités éprouvées par les acteurs culturels de la région considérant que le réseau projeté devait être susceptible d'apporter des réponses à certaines d'entre elles – énumérant notamment :

- des besoins infrastructurels ;
- des besoins liés à l'activité de création (diffusion, résidence, formation, etc.) ;
- des besoins liés à l'activité de médiation.

1.1.2. Parties en présence

Pour instruire ledit mandat, il nous était demandé de prendre en compte les représentations et attentes de deux types d'acteurs :

- les *acteurs culturels* : centres culturels établis ou en devenir, projets-phares, institutions culturelles de portée locale, associations faïtières, collectifs d'artistes, artistes individuels ;
- les *autres partenaires* : canton de Berne (OC ; Conseil du Jura bernois ; Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne) ; Ville de Bienne ; canton du Jura.

¹ Devoir difficile à assumer pleinement – l'étendue de la mue du Théâtre Palace, l'extension de son budget et la réalité du projet définitif du CREA ne nous étant pas connus avec toutes précisions au moment de ce mandat.

1.2. PARTICULARITÉS DU CONTEXTE

Il nous apparaît opportun de décrire brièvement, ici, les singularités du contexte de notre intervention – ses aspérités, en fait.

1.2.1. État d'esprit des acteurs culturels

Un certain nombre d'acteurs culturels jurassiens bernois rencontrés ou lus m'ont paru fatigués voire, pour certains, amers devant la situation de la culture de leur région. La plupart regrette l'abandon du projet CREA côté bernois. Cependant, chez la nouvelle génération, l'énergie l'emporte sur le dépit. Par ailleurs, côté biennois, on semble assez largement satisfait d'être intégré à la réflexion et, partant, de bonne volonté.

Le choix de la modalité du questionnaire (lire rubrique 2.4.) pour interroger les uns et les autres a sans doute permis à des « acteurs à voix faible » de prendre position plus facilement que dans une séance collective où les plus rompus à l'art oratoire s'imposent ordinairement.

1.2.2. Votation de novembre 2013

Cette votation est intervenue au cœur du mandat, dans la phase terminale de la consultation des acteurs culturels. Il était à craindre que toute expression soit suspendue tant que le verdict des urnes n'était pas tombé.

Les esprits suspicieux interprétèrent le présent mandat comme un « leurre » réservé aux acteurs culturels du Jura bernois avant le vote pour s'attirer leur bonne volonté. D'autres encore haussèrent les épaules devant ce « mandat de plus », n'en attendant rien. Tous, à la vérité, semblaient nourrir des attentes mais prévenir – par leurs doutes – une éventuelle déception.

Le résultat du vote – qu'il ne nous appartient pas de commenter finement ici – n'a pas apporté toute la clarté annoncée sur un point : certaines déclarations de part et d'autre de la frontière cantonale ont signifié la « fin de l'esprit interjurassien ».

Fallait-il dès lors envisager que le futur fasse des cantons de Berne et du Jura des entités pas davantage liées entre elles qu'avec celles de Neuchâtel ou Bâle voire avec les départements voisins français ? Devait-on quitter toute ambition intercantonale au profit de réseaux plus « naturels » à certains : l'axe Saint-Imier–La Chaux-de-Fonds ou celui reliant le Seeland et Neuchâtel, etc. ? Les termes de ce mandat, le temps imparti et les représentations interjurassiennes de la plupart des acteurs culturels (et politiques²) rencontrés ont borné notre réflexion. Nous évoquerons cependant l'opportunité d'élargir le cadre de la réflexion (lire rubrique 3.7.2.2.) et les moyens pour le faire dès 2019.

1.2.3. Cadre original

Ajoutons aux lignes précédentes que le cadre géographique du mandat est original : relier Bienne et le Jura bernois et interroger les liens possibles avec le CREA jurassien ne tenaient pas de l'évidence – ni pour tous les politiques rencontrés ni pour tous les acteurs culturels³. Cela nous a conduit à penser la diversité culturelle de cette région, les contours de sa francophonie et à évaluer l'enjeu du bilinguisme – un enjeu bien sûr particulier, la « plus grande ville bilingue de Suisse » participant du cadre de notre étude.

1.2.4. État des finances publiques

Les difficultés budgétaires que connaissent les collectivités publiques en cette période ont largement conditionné l'appréhension des intentions du mandataire par les acteurs culturels.

Demander à chacun – en période de contraction économique – de *penser réseau* pouvait être interprété comme une invitation à se « serrer les coudes » devant l'adversité et non à rêver une alternative généreuse – l'hypothèse du CREA n'ayant pas été retenue côté bernois.

1.2.5. Retrait d'Aline Delacrétaz

² Un cadre clairement envisagé, notons-le, dans l'ultime « fiche d'action » du *concept culturel* du Conseil du Jura bernois dans une rubrique intitulée « Relations avec les voisins ». On y lit l'objectif suivant : « Intensifier les liens culturels avec la République et canton du Jura ». Ajoutons que la relation énoncée ensuite crée une heureuse correspondance avec le cadre de notre mandat puisqu'il s'agit, écrit-on, d'« intensifier les liens culturels avec la Ville de Bienne, en y favorisant l'épanouissement de la culture francophone » in www.conseildujurabernois.ch/fileadmin/user_upload/membres/Bases_legales/CJB-Culture-Fiches_d_action.PDF, p. 12. Cette triangulation Jura-Jura bernois-Bienne est par ailleurs également signalée par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne : « Le CAF maintient des rapports étroits avec les organes culturels du Jura bernois, de la République et canton du Jura dans le but de participer aux projets culturels à vocation régionale, voire intercantonale » in *Lignes directrices dans le domaine culturel*, CAF, Bienne, 2010, p. 17.

³ Commentant la période 1950–1959, Alain Pichard fait cependant la réflexion suivante : « pour les gens du Sud, Bienne représente le centre urbain le plus proche et le plus familier (alors que le Nord s'oriente partiellement sur Bâle). Beaucoup y ont de la parenté. Une frontière cantonale dans les gorges du Taubenloch, qui de surcroît laisserait les Biennois romands seuls avec le *Mutz*, leur apparaît comme une absurdité » in *La Question jurassienne. Avant et après la naissance du 23^{ème} canton suisse*, PPUR, Collection Le Savoir suisse, Lausanne, 2006, p. 49.

Il convient de se réjouir de la désignation d'Aline Delacrétaz au département de la culture du canton de Genève. Pourtant, son départ n'est pas sans influence sur la suite des opérations. Elle a participé au choix des termes du mandat, au choix du mandataire et se serait engagée à la matérialisation de ses conclusions. Soulignons, cependant, d'une part, que Madame Delacrétaz nous a assuré de sa disponibilité par-delà le terme de son contrat, d'autre part, que Monsieur Jérôme Benoit s'est avéré un très efficace et bienveillant partenaire.

Au vu de ce contexte sensible, complexe, le temps du mandat s'est avéré court. Cependant, les convictions qui concluent notre rapport sont résolues.

1.3. POSITIONNEMENT DU MANDATAIRE

1.3.1. Généalogie de notre lien

Nous voulons rappeler, ici, notre engagement antérieur au sein d'un groupe d'experts chargé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura et le Département de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS), en particulier, de mener, en 2012, une *Étude de gouvernance pour le futur centre régional d'expression des arts de la scène (CREA)*.

Nous avons foi dans le projet CREA, la nature de ses missions et l'évaluation des ressources qui lui sont nécessaires. Tout au long du mandat ARS, nous avons eu le souci de ne rien envisager qui aliène l'ambition du CREA et, au contraire, d'imaginer comment le canton de Berne pouvait prendre sa part – d'une manière différente, mais significative aussi – au soutien et au développement de la culture de la région.

1.3.2. Heurs et malheurs de la distance

Neuchâtelois d'origine mais ayant collaboré à plusieurs reprises avec des acteurs culturels de Bienne et du Jura bernois, nous devons avouer que notre représentation de la diversité culturelle n'est pas celle d'une partie importante des habitants du Jura bernois qui toisent d'abord – sous cette question – un rapport de force.

Une région-*limes* comme celle-ci nous semblait offrir un cadre privilégié pour interroger le partage de l'universel et du singulier, la question de l'identité.

Nous avons finalement enregistré leurs réticences et leurs représentations.

1.3.3. Une région spécifique

Nous aurons à y revenir, mais signalons d'emblée que nos mandats de politique culturelle publique précédents nous ont le plus souvent conduit à penser la culture sous l'angle du développement culturel, de l'amélioration des équipements.

La formulation du mandat, le caractère spécifique de la socioculture de la région comme les ressources en présence nous ont conduit à suivre une voie différente.

1.3.4. Un mandat de dentelliers

La lecture du mandat révèle le soin mis à sa rédaction : ses auteurs ont été attentifs à considérer les autorités jurassiennes, bernoises, biennoises, le Conseil du Jura bernois et à étendre le mandat à tous les acteurs culturels de la scène jurassienne (lieux, compagnies, événements, etc.). Il nous revenait dès lors de retrouver cette même totalité (unanimité ?) au terme de notre enquête : une gageure *a priori* !

2. MÉTHODOLOGIE

Nous souhaitons, dans le présent chapitre, évoquer rapidement quelques choix méthodologiques ainsi que les étapes successives du mandat.

2.1. PARTENAIRES DU MANDAT

Tout au long de notre mandat, nous avons pu compter sur le concours précieux des deux entités prévues à cet effet :

2.1.1. Le Groupe d'accompagnement (GA)

Celui-ci était composé des personnes suivantes :

- Julien Annoni, co-fondateur et co-directeur du festival Usinesonore, membre de la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales du canton de Berne (CFACG) et de la commission musique du canton de Berne ;
- Brigitte Colin, animatrice du Centre culturel de la Prévôté CCP à Moutier ;
- Marynelle Debétaz, directrice des Spectacles français à Bienne, membre du fOrum interjurassien de la Culture ;
- Evelyne Grillon, présidente du Centre culturel régional Le Royal à Tavannes et de la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur FJBSTA ;
- Pascale Güdel, membre de la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS), fondatrice de la compagnie FRAKT' à Bienne, figure majeure de la scène théâtrale cantonale ;
- Olivier Membrez, co-fondateur et co-directeur du festival Usinesonore, membre du fOrum interjurassien de la Culture, très actif dans la région ;
- Gilles Strambini, responsable, co-animateur et administrateur du Pantographe, membre du fOrum interjurassien de la Culture, figure majeure de la scène culturelle alternative.

A noter que :

- Dominique Martinoli (membre de la Commission intercantonale des arts de la scène, co-directrice d'éviDanse pour la partie suisse) n'a pas pu tenir la place prévue pour elle au sein du GA en raison d'un congé sabbatique ;
- Ondine Yaffi (co-animatrice du Pantographe) s'est jointe à plusieurs de nos séances en alternance avec Monsieur Strambini.

2.1.2. Le Comité de pilotage (COPIL)

Celui-ci était composé des personnes suivantes :

- Jérôme Benoit, adjoint de la cheffe de la Section francophone des activités culturelles du canton de Berne puis chef *ad interim* de ladite Section (depuis le 1^{er} janvier 2014), coordinateur du projet ARS ;
- Aline Delacrétaz, cheffe de la Section francophone des activités culturelles du canton de Berne (jusqu'à fin décembre 2013) ;
- Hans-Ulrich Glarner, chef de l'Office de la culture du canton de Berne, mandant du projet ;
- Fabian Greub, secrétaire général du Conseil du Jura bernois (CJB) ;
- Guy Lévy, secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, chef de la Conférence de coordination francophone (COFRA) ;
- Béatrice Sermet, membre de la section culture du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, conseillère de ville de la Ville de Bienne ;
- Karin Weber, membre du Service d'évaluation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

Ces deux entités ont discuté et entériné les étapes fondamentales du mandat : sur un plan méthodologique, artistique et politique aussi bien.

2.2. ÉTAPES ET CALENDRIER DU MANDAT

Répondant à l'offre de mandat, nous avons proposé de procéder de la manière suivante :

- **Phase A** (→ fin septembre 2013)
 - récolte de tout document en rapport avec le sujet ; étude des spécificités des acteurs en présence ; étude des collaborations existantes ;
 - émission d'hypothèses de densification des collaborations actuelles, mais également au sujet de la substance possible du réseau ARS, de ses liens potentiels avec le Théâtre Palace transformé et avec le futur CREA ;

- **Phase B** (→ mi-novembre 2013)
 - entretiens avec les acteurs politiques puis avec les acteurs culturels ; récolte de leurs sentiments, de leurs attentes ;
 - analyse des attentes et des suggestions ;
 - mise en débat des hypothèses de travail.

- **Phase C** (30 novembre 2013⁴)

Rédaction d'un rapport intermédiaire présentant :

 - une analyse comparative des infrastructures ainsi que des collaborations existantes dans le Jura bernois et le district bilingue de Bienne ;
 - une présentation, une définition du réseau et la forme qu'il pourrait prendre ;
 - l'intérêt du Théâtre Palace et du CREA pour ledit réseau ;
 - des options stratégiques envisageables, notamment s'agissant :
 - de l'importance respective de la diffusion et de la création ;
 - de l'importance respective des différents arts de la scène au sein du réseau ARS ;
 - de l'organisme porteur du projet : Association interjurassienne des centres culturels (AICC) ou autre entité existante / à créer ;
 - du calendrier de réalisation du projet, de l'évaluation de ses conséquences sur le plan financier (coûts de réalisation et d'exploitation à court, moyen et long termes) et en termes de ressources humaines ;
 - des opportunités et des menaces du projet.

- **Phase D** (fin janvier 2014)

Rédaction du rapport final.

⁴ Avec l'accord des autorités, le rapport intermédiaire a été envoyé avec deux semaines de retard sur le délai pour permettre la prise en compte des questionnaires reçus début décembre et l'avis du comité du fOrum interjurassien de la culture rencontré à mi-décembre par le mandataire.

2.3. RENCONTRES ET ENTRETIENS

Afin de présenter l'enjeu du mandat et notre démarche, nous avons fait le choix de convier, une première fois, les acteurs culturels concernés : symboliquement, la rencontre se tint au Royal de Tavannes le 21 octobre 2013.

Une quarantaine de personnes put se libérer, une bonne vingtaine s'excusa de ne pouvoir en être. Nous quittâmes les lieux avec un sentiment double :

- celui, positif, de retrouver un certain nombre d'acteurs ayant gardé un souvenir positif de nos collaborations antérieures et nous assurant de leur bonne volonté ;
- celui, mitigé, de constater que l'intégration des Biennois dans le champ de l'enquête n'allait pas de soi ; que des intentions politiques sous-jacentes étaient prêtées au mandat.

Cependant, cette séance nous assura l'essentiel : la prise en compte du questionnaire⁵ évoqué ce fameux soir (et largement diffusé le lendemain) ainsi que la participation à la réflexion proposée.

Une seconde séance se tint le lundi 27 janvier 2014, toujours au Royal et toujours avec une quarantaine de présents et une vingtaine d'excusés ; elle nous permit de présenter nos hypothèses, les pistes qui ont notre préférence et de noter un premier écho à celles-ci.

Outre maints acteurs culturels, administratifs et politiques individuels (voir la liste des consultations rubrique 7.1.), nous avons rencontré la section culture du CJB le 15 janvier 2014 et, à deux reprises (à Moutier et Delémont), les 12 décembre 2013 et 22 janvier 2014, le comité du fOrum interjurassien de la culture.

En tout, ce sont plus de 100 personnes qui ont été consultées pour 160 personnes contactées.

Concluons cette rubrique en observant que plusieurs acteurs culturels consultés à l'occasion du mandat ARS l'ont également été lors de l'*Étude de gouvernance pour le futur centre régional d'expression des arts de la scène (CREA)* de 2012 – notamment : Marynelle Debétaz, Patrick Domon, Claudine Donzé, Laure Donzé, Germain Meyer, Philippe Krüttli et Jean-Philippe Schaer.

2.4. LE QUESTIONNAIRE

Nous avons adressé une trentaine de questions⁶ (parfois elles-mêmes subdivisées) à l'ensemble des acteurs culturels répertoriés par l'Office de la culture du canton de Berne (plus d'une centaine d'adresses). Nos demandes abordaient quatre champs :

- *Situation des acteurs culturels* : ce point devait nous permettre de prendre connaissance des forces culturelles de la région, des doléances des acteurs.
- *Action culturelle* : ce point interrogeait les liens de la culture à l'école et l'engagement des uns et des autres relativement à la médiation culturelle et à l'éducation artistique.
- *Réseaux existants et/ou souhaitables* : ce point reprenait le cœur du mandat.
- *Liens au futur CREA ainsi qu'au Théâtre Palace* : idem.

Une ultime rubrique autorisait tout commentaire ou toutes propositions supplémentaires.

Pour avoir un taux et une qualité de réponses accrus, nous avons personnalisé nos envois, organisé la soirée de Tavannes (lire rubrique précédente) et assuré les acteurs de la confidentialité du traitement de leurs réponses.

Près de soixante questionnaires nous ont été retournés, soit plus de 1'500 réponses à traiter. Force est de reconnaître que cette modalité a permis à certains acteurs – discrets lors des plénums – de dire leurs convictions.

Quelques bémols cependant : le respect des termes du mandat nous a joué quelques tours. En appuyant sur la question du Théâtre Palace, nous avons pu nourrir l'appréhension de voir l'effort bernois se concentrer sur cette seule infrastructure – alors, bien entendu, que telle n'était pas notre intention. Les échanges oraux avec les acteurs culturels auront permis de lever l'ambiguïté que pouvait alimenter la lecture de notre questionnaire.

⁵ Lire rubrique suivante.

⁶ On trouvera le questionnaire entier rubrique 7.2.

2.5. TRAVAIL SUR LA QUESTION JURASSIENNE

Il nous a semblé nécessaire de travailler la question jurassienne en ouverture du mandat tant celle-ci conditionne encore le traitement de bien des sujets dans la région – *a fortiori* les questions ayant trait aux mentalités, à l'identité ainsi qu'à la culture.

Nous nous garderons bien d'en faire, ici, le résumé : que l'on nous permette simplement de dire que ce long combat jurassien donnant à l'extérieur le sentiment d'une unité identitaire forte ne doit pas nous faire omettre la rémanence d'un certain « esprit de clocher⁷ » : ainsi, la collaboration culturelle entre les districts n'est-elle pas chose évidente.

2.6. RÉFLEXION SUR LA SOURCE

DE LA LÉGITIMITÉ D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Le paysage politique du canton de Berne est particulièrement compliqué s'agissant du traitement de la culture. Le pouvoir culturel est ainsi partagé entre plusieurs entités tantôt aux responsabilités affirmées tantôt au pouvoir uniquement consultatif.

Cette lisibilité relative est le produit d'une volonté légitime de reconnaissance de la minorité francophone.

Nous avons dans notre mandat à en tenir compte puisqu'il s'agissait non seulement de penser les besoins culturels de la région, mais également l'organisation politique de la réponse à leur donner.

Nous nous sommes ainsi penchés sur cette question des sources de la légitimité des politiques culturelles dans divers contextes dont ceux de Fribourg-en-Brisgau (pour le travail de longue haleine fourni là-bas), Bruxelles (pour le traitement d'une réalité culturelle également complexe), du Valais (pour prendre une région également caractérisée par une socioculture forte), de la Ville et du canton de Genève (exemples que nous connaissons bien).

Il apparaît que si les moyens sont souvent d'origine publique et donc débattus par le politique, une politique culturelle ne saurait durablement puiser sa légitimité hors du cercle des compétences artistiques. Dans cette région, un double risque nous apparaît : celui d'une surpolitisation des dossiers ou celui d'un abandon, d'un « laisser-faire » – engendrant la livraison du champ aux seules ressources de l'économie privée.

2.7. RÉFLEXION SUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Nous avons eu à nous pencher sur la question de la diversité linguistique et celle du bilinguisme notamment ; sur son traitement dans différentes régions et au niveau national. Force est de constater que le contexte spécifique de Bienne et du Jura bernois ne nous permet pas d'importer n'importe quelle idée (celles observées à Bruxelles⁸ et Montréal, en particulier). Nous y reviendrons.

2.8. RÉFLEXION SUR L'IDÉE DE RÉSEAU

Les termes du mandat nous ont bien sûr amené à préciser les différentes formes que peut prendre un réseau en Europe. Comme pour le point précédent, par souci de réalisme, nous avons dû nous résoudre à partir de l'existant. Là encore, nous y reviendrons.

Citons, cependant, les Scènes valaisannes – un projet dans lequel nous avons été intimement impliqué ainsi que le réseau culturel catalan Transversal⁹ ouvert à des formes artistiques non traditionnelles et néanmoins soucieux d'« équilibrer territorialement la création, et rééquilibrer les services culturels aux citoyens ».

⁷ Trait que relevait déjà l'*Etude de gouvernance pour le futur centre régional d'expression des arts de la scène (CREA)*, 2012, p. 8 : « un autre trait de la région révélé dans la plupart de nos entretiens : celui de l'*esprit de clocher*. Sans être inexistantes, les relations entre acteurs culturels de districts différents restent rares. Bien sûr, les Centres culturels régionaux se retrouvent et collaborent, mais les publics semblent peu circuler – à l'exception importante des écoliers ! – et n'être, pour l'heure, pas régulièrement invités à le faire. Symptomatique, on nous a mentionné la difficulté de communiquer par affiches sur *les terres* d'autres acteurs culturels sans les fâcher peu ou prou. Il semble qu'à l'échelon communal, les politiques aussi n'aient que peu l'occasion de dialoguer au sujet de la culture avec leurs pairs d'une autre circonscription. »

⁸ On pense, entre autres, à la plateforme de concertation du *Réseau des Arts* à Bruxelles (RAB). Cf. <http://www.reseaudesartsbruxelles.be/fr>. Certes, là aussi, se posent des questions linguistiques et de frontières très sensibles, s'ambitionne une collaboration entre grandes et petites structures, mais dans le contexte d'une ville-capitale. On se permettra plus loin de faire tout de même appel à l'exemple de ce réseau.

⁹ Consulter le site : www.txac.cat/txac.

2.9. COLLABORATION

Nous avons souhaité – pour accomplir ce mandat – être secondé par une assistante scientifique et administrative en la personne de Julie Decarroux-Dougoud : celle-ci a participé à la recherche de sources, au contact avec les acteurs culturels de la région, partagé nos hypothèses, relu nos documents, pris des notes au cours de certaines séances. Nous voulons ici souligner la résonance qu'elle a assurée à nos propres réflexions tout au long de cette enquête.

3. POUR UN MODÈLE SANS MOULE

3.1. VERS UN MODÈLE ORIGINAL

De manière finalement assez logique, le contexte singulier rappelé plus haut nous conduit aujourd'hui à suggérer un modèle original, une politique culturelle en forme de constellation « libertaire »... Nous serons – que le lecteur se rassure ! – plus précis dans quelques pages ; pour l'heure, indiquons les tenants de cette conviction :

- Toute solution donnant le sentiment de naître d'« en haut », de la sphère politique ou administrative ne saurait – en l'état de la situation – obtenir l'aval massif du terrain.
- Nous l'avons dit : toute solution d'expert – même animée des meilleures intentions – fondée sur des solutions idéales, mais abstraites ou visant à importer des solutions nées sous d'autres cieux n'a, croyons-nous, que peu de chance, là aussi, d'obtenir l'aval du terrain. Rien, dans le contexte, ne peut remplacer une consultation « démocratique » : celle des personnes les plus concernées par les questions en jeu.
- Toute insistance trop prononcée sur une solution mettant le bilinguisme au centre de l'attention serait de nature à diviser les acteurs culturels et à rendre l'ouverture à Bienne plus difficile.
- Notre enquête nous a conduit à interroger les uns et les autres (lire notre questionnaire rubrique 7.2., p. 54) sur les forces du paysage culturel régional – le mandat émettant l'hypothèse, intéressante, qu'un axe fort – qui plus est appuyé par les pouvoirs publics – serait de nature à stimuler tous les secteurs de la vie culturelle.

De tels axes forts existent : la danse, d'un côté, mais surtout la musique, toutes les musiques (classique, contemporaine, improvisée, électro ; *free-jazz* ; chœurs ; chanson ; etc.), de l'autre. Nous pourrions relever également l'intensité des pratiques amateurs dans la région. Nous avons cependant la conviction qu'orienter l'effort des autorités trop nettement dans une direction ou deux, un genre ou deux, serait de nature à diviser les acteurs culturels plus qu'à les rassembler.

3.2. PARTIR DE L'EXISTANT

Les points ci-dessus l'indiquent suffisamment, il nous est donc paru que la condition *sine qua non* de toute ambition était de partir de l'existant (un existant aux structures déjà si nombreuses et complexes) ; cette formule doit être entendue de deux manières :

- Il convient d'abord de ne pas ajouter aux associations, organisations, réseaux existants déjà fort nombreux un nouvel objet. Les structures actuelles et les acteurs culturels avouent tous subir une surcharge de travail telle qu'elle rend difficile une présence suivie dans les organismes déjà existants : imaginer un nouveau réseau marginaliserait sans doute les bénévoles nombreux dans la région et rendrait hasardeuse la participation des professionnels.
- Ensuite, il nous est apparu que devait être préservé un paysage singulier : la socioculture de la région.¹⁰ Qu'il nous soit permis d'en signifier la réalité par une image – celle de ces spectateurs modestes, non « initiés », se rendant en confiance à un concert de musique contemporaine parce que le programmateur a su créer des liens de proximité, que le lieu est voisin et qu'il est bon de participer à la vie de son village. Ne pouvant, dans le contexte actuel, ajouter une nouvelle infrastructure culturelle d'ampleur, nous faisons de la décentralisation actuelle une pierre sur laquelle édifier les développements plus loin énumérés.
Un regard strictement technocratique aurait été tenté de calquer les politiques d'institutionnalisation de la culture éprouvées ailleurs et de les y importer telles quelles ; nous avons fait le choix de travailler la mémoire de ces rivages, monts et vallées et d'interroger leurs singularités irréductibles.

En lisant cette dernière remarque, le contre-modèle que nous annonçons plus haut se précise quelque peu : il ne s'agira pas, ici, de défendre une action culturelle tout entière vouée au prestige¹¹, à l'élitisme ou encore à des pratiques consuméristes de masse.

¹⁰ Une singularité plusieurs fois relevée dans la *Stratégie culturelle pour le canton de Berne* de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (Office de la culture), Berne, 2009, notamment pp. 11 et 14.

¹¹ L'« attractivité économique » et le « rayonnement » sont pourtant fréquemment agités par les édiles lorsqu'ils parlent « culture ». Lire Olivier Moeschler et Olivier Thévenin, « Vers des politiques culturelles d'agglomération. Réflexion à partir d'une comparaison de trois cas européens » in Guy Saez et Jean-Pierre Saez, *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, La Découverte, Paris, 2012, p. 119. On appréciera donc la posture non conformiste du conseiller exécutif bernois en charge de la culture : « Bernhard Pulver explique (...) que les politiciens souhaitent parfois réduire l'offre culturelle au profit du financement de quelques projets de renommée. Il pense

3.3. CULTURE ET DÉMOCRATIE

Les historiens des politiques culturelles distinguent l'Italie et son attachement au patrimoine, la Grande-Bretagne et ses fleurons « loisirs de masse et industries culturelles », l'Allemagne et son attachement aux activités artistiques et éducatives, etc. Nous nous contenterons ici de distinguer deux manières majeures d'articuler *culture* et *démocratie* qui ont souvent d'ailleurs masqué des velléités de produire du consensus politique... :

3.3.1. La démocratisation culturelle

Celle-ci considère que la culture se conjugue au singulier, qu'il est ainsi UNE culture – une forme de bien *commun* – qu'il convient de protéger et de diffuser le plus largement.

On en possède avec le décret du 24 juillet 1959 d'André Malraux (alors ministre de la Culture de la République française) une traduction politique particulièrement éclairante : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, (...) assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et (...) favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

3.3.2. La démocratie culturelle

Celle-ci part du principe que chacun a une sensibilité, une veine créative propre, que l'enjeu des politiques publiques doit être de favoriser l'expression culturelle singulière de tous en développant les pratiques amateurs et en favorisant l'éducation artistique. On reconnaît là l'une des missions de l'animation socioculturelle.

On empruntera à Jack Lang, autre ministre de la Culture français, son illustration administrative : « Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix, de préserver le patrimoine culturel national, régional ou de divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière, de favoriser la création des œuvres de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde » (décret du 10 mai 1982).

Au vu de l'histoire sociopolitique du Jura bernois, nous considérons qu'il serait intéressant que les autorités évitent de suivre uniformément la pente générale des politiques publiques de la culture, qu'elles aient l'audace d'une autre pente que celle du rayonnement « importé ».

L'actuel affinement de la division sociale du travail a pour conséquence la professionnalisation de *quelques-uns* sans égard pour l'émulation de *tous* – avec pour résultat le renforcement d'agglomérations riches aux dépens de périphéries ne pouvant plus « régater » du fait de l'inflation des coûts des productions culturelles. On voit ainsi la culture des capitales et des grandes villes dominer les circuits de diffusion.

Si la culture est cette projection symbolique dans laquelle une communauté mire sa réalité ou projette son avenir, il importe – croyons-nous – de défendre la possibilité pour une région comme la vôtre de jouir de la créativité d'un maximum de ses acteurs. S'ouvrir aux créations extérieures, les infrastructures en projet s'en chargeront, quoi qu'il en soit.

Avant d'évoquer les réseaux existants et les développements possibles, il nous faut citer ici plusieurs prolégomènes aux solutions apportées par le présent rapport :

- Rassurer les centres culturels du Jura bernois
- Rassurer la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA)
- « Professionnaliser » les « administrations » culturelles
- Oser la confiance

Reprenons ces quatre points dans l'ordre :

3.3.3. Rassurer les centres culturels du Jura bernois

Avant de « pondre » l'avenir, pour des raisons stratégiques et politiques, il convient d'assurer le milieu que les développements proposés ne se construiront pas sur le délitement des structures les plus significatives actuelles du Jura bernois : à savoir ses centres culturels.

cependant que c'est précisément *dans le petit* que des choses importantes peuvent se produire, qu'une institution peut, sans rayonnement international, également apporter énormément à la création culturelle, à la découverte, au nouveau, aux sens » in Procès-verbal du *Dialogue culturel Jura bernois* du 10 décembre 2013, pp. 2-3. Le « petit » est, en effet, parfois le lieu privilégié de l'invention, du risque artistique – car moins tyrannisé par les exigences « audimatiques » ; il est aussi le lieu d'une convivialité plus aisée, moins inhibante.

Leur situation n'est pas homogène, mais il convient de leur permettre de retrouver les moyens qui étaient les leurs avant les « restrictions » subies.

3.3.4. Rassurer la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA)

Notre ambition socioculturelle ne tiendra pas si cette entité qui la symbolise au plus haut point demeure dans son inquiétude actuelle : plusieurs de ses membres subissent de plein fouet les restrictions de leur subventionnement au niveau communal.

Il convient, quelle que soit la variante retenue par les tutelles, d'assurer l'avenir de ces sociétés.

3.3.5. « Professionnaliser » les « administrations » culturelles

Outre leur dépit devant la complexité de l'architecture des politiques culturelles de la région – qui peut être cause parfois de mesquineries, nombre d'artistes (par le biais du questionnaire ou par voie d'entretien) considèrent que des communes¹² ne réservent pas aux artistes un traitement adéquat.

Par-delà la question des moyens – évidemment toujours sensible –, c'est celle de la reconnaissance symbolique des artistes qui est en cause. On reproche à certains administrateurs et/ou politiques de parler « culture » sans la sensibilité nécessaire à un tel sujet, avec conformisme ou en lui appliquant des catégories analytiques impropres, extérieures au champ.

Par ailleurs, les exigences administratives (notamment lors de garanties de déficit) paraissent à beaucoup tatillonnes, révélant une défiance disproportionnée au vu des sommes modestes généralement attribuées.

Ce dépit – qui n'est pas général et n'affecte heureusement pas toutes les administrations de la région! – a été pris en compte dans les solutions proposées plus bas. Nous enjoignons cependant les politiques, les administrations et le fOrum interjurassien de la Culture à se retrouver sur une demi-journée ou une journée à l'automne 2014 sur cette question spécifique de l'administration de la culture et des comptes que les artistes doivent rendre aux différents niveaux publics pour bénéficier d'un soutien.

¹² La Ville de Bienne est ainsi plusieurs fois mentionnée.

3.3.6. Oser la confiance

Nombre de questionnaires retournés saluent l'idée – soumise à évaluation (lire le questionnaire rubrique 7.2., p. 55) de contrats de confiance de 3 ans, par exemple, permettant aux artistes singuliers, aux compagnies ainsi qu'aux structures de bénéficier d'un soutien dans la durée. Plusieurs avantages seraient à attendre :

- réduction de la part administrative du labeur des compagnies et donc concentration sur la matière artistique et ses médiations diverses ;
- décompression de l'« obligation » annuelle au projet pour penser la recherche artistique, la création avec plus de profondeur favorisant peut-être ainsi une qualité accrue ;
- allègement des tâches des administrations culturelles.

Si les tutelles n'exigent pas trois projets pour trois années de soutien mais deux voire un seul plus ambitieux, c'est la durée des projets, leur maturation qui peut-être objet d'une attention plus soutenue.

Les contreparties devraient être négociées avec sagesse.

3.3.7. Autres doléances

Notre questionnaire a mis au jour un certain nombre d'autres doléances que nous n'avons pas eu l'heur d'approfondir. Sans craindre, ici, une forme d'« inventaire à la Prévert », citons-les néanmoins, car chacune – même les plus singulières – ont leur importance concrète :

- épauler l'Assemblée des associations et organismes culturels (AAOC) de Bienne pour aider à sa réactivation ;
- améliorer le plateau du Rennweg 26 de Bienne en parvenant à lever les deux barres qui découpent sa scène ;
- développer l'infrastructure technique de la salle de la Voirie à Bienne ;
- équiper le battoir de Diesse d'un piano à queue avec monte-charge devant la scène et améliorer l'éclairage.

3.4. RÉSEAU : LE JUSTE NIVEAU

S'appuyant sur les caractéristiques géographiques et culturelles de la région – marquée davantage par un « tissu culturel éclaté¹³ », un maillage de gros bourgs que par l'irradiation d'une agglomération, le mandat nous demandait expressément d'imaginer le réseau permettant de contrer une forme d'« atomisation »¹⁴, d'assurer au mieux le développement de la culture biennoise et jurassienne bernoise ainsi que les relations de ses acteurs au futur CREA et au Théâtre Palace rénové.

Avant d'aborder les trois réseaux détaillés plus bas, nous souhaitons, ici, faire état de tous les réseaux cités dans les questionnaires reçus. Nous ne les traiterons pas – ceux-ci n'étant pas pertinents soit du fait d'une nature excessivement spécifique, du fait de leur représentativité territoriale inférieure à celle visée, soit parce qu'au contraire elle excède trop largement notre cadre :

- AAOC (Association des assemblées et organismes culturels)
- Theaterlink
- Tanz-Büro Basel
- Tanzplattform Bern (TAP)
- Artos (Association romande technique organisation spectacle)
- Fondation CMA (Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles)
- ATP (Association artistes – théâtres – promotion)
- Astej (Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse)
- FSSTA (Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs)
- SSA (Société suisse des auteurs)
- Petzi (association faitière des clubs de musique suisses qui œuvrent, dans un but culturel et non lucratif, pour le développement des musiques actuelles)
- Réseau de l'Est français

Passons dès lors aux trois niveaux qui nous apparaissent plausibles¹⁵ (même si la réflexion quant aux buts du réseau a chronologiquement précédé celle de sa forme) :

- Le niveau macro-institutionnel
- Le niveau méso-institutionnel
- Le niveau « extra-institutionnel »

Précisons les « forces et faiblesses » de chacun de ces niveaux.

¹³ In Conseil du Jura bernois, *Concept culturel*, La Neuveville, 2007, p. 6.

¹⁴ Rappelée, en particulier, pour le contexte biennois par le Rapport *Dynamisation des arts de la scène en langue française à Biemme* de Monsieur Blaise Duport du 29 mars 2006 (p. 7) ; pour le contexte jurassien bernois par Alain Pichard : « Le sens communautaire est moins prononcé » (in *Op. cit.*, p. 50).

¹⁵ D'autres auraient pu être envisagés, ainsi un niveau micro-institutionnel : toutefois, il nous apparaissait réunir sans justification valable des structures – certes nombreuses, intéressantes et richement implantées – mais plus fragiles et moins dotées. C'eût été réunir les handicaps en les privant de liens aux structures plus fortes et à la source même des productions : les acteurs et compagnies culturels.

Un membre du COPIL nous a par ailleurs invité à travailler la piste de la CicaS : toutefois, comme aucun acteur culturel (absolument aucun) n'a évoqué cette piste (ni même évoqué le nom de ladite commission au cours de notre enquête) et que nous croyons devoir partir des représentations des forces culturelles elles-mêmes, nous n'avons pas souhaité investir ce scénario-là trop longuement. Nous aurons l'occasion d'évoquer plus loin un rôle possible pour la CicaS, celui de seconder « politiquement » le réseau ; imaginer qu'elle l'anime concrètement, pratiquement, au jour le jour, aurait fait basculer le statut de la commission à celui d'un nouvel office. Si tel était le cas, que deviendraient ses attributions actuelles ? Qui les reprendrait ?

3.4.1. Le niveau macro-institutionnel

Ce niveau est largement projectif puisque réunissant des institutions soit à construire soit à rénover, à savoir :

- Le CREA
- Le Théâtre Palace
- La Salle de l'Inter

À l'heure où nous rédigeons ces lignes, leurs dimensions précises et les moyens dont ces lieux jouiront ne sont pas encore adoptés par les autorités ou les souverains concernés. Nous avons là des salles aux dimensions assez voisines du point de vue des jauges, participant d'une catégorie assez semblable (l'ambition du CREA paraissant toutefois supérieure), et bien distribuées sur divers districts des cantons de Berne et du Jura suivant une ligne Bienne-Delémont-Porrentruy.

Avantages :

- Ce réseau à trois têtes unit le canton du Jura et Bienne.
- Ces salles sont appelées à compter régionalement, mais également au niveau romand voire au-delà au gré de collaborations internationales.
- Un tel trio pourrait permettre au Jura et à la Berne francophone de jouir de fameuses conditions d'accueil de spectacles helvétiques et étrangers.

Inconvénients :

- En l'état actuel, il n'apparaît pas imaginable de demander aux artistes jurassiens bernois de se sentir représentés par une structure sise à Bienne (la personne de la directrice – au demeurant, tout à fait appréciée – n'est bien entendu pas en cause).
- La dimension des salles de Bienne¹⁶ et Porrentruy ne permettraient pas une action de création aussi prononcée que celle attendue du CREA. Aussi cet aspect-là paraîtrait-il laissé de côté par « notre » réseau – frustrant maints acteurs culturels de la place.
- Hormis le CREA – une fois encore, de par ses deux salles mais également du fait des moyens en personnel qu'il espère réunir, ledit réseau ne parviendrait pas à entretenir au mieux la socioculture et le spontanéisme culturel dont il a été plus haut question. Il reviendrait à entériner l'élan bernois comme uniquement centré sur la politique d'équipement – idée dont il nous était précisément demandé d'imaginer l'alternative.

¹⁶ Comme semble devoir être confirmée la responsabilité du Théâtre Palace dans l'animation du Théâtre de Poche, il convient d'apporter la précision suivante : cette seconde salle – bien que de format modeste et à condition d'être plus nettement dotée, budgétairement, qu'aujourd'hui – pourrait, paradoxalement, s'avérer un instrument très précieux de soutien aux artistes de la région. Elle peut également s'avérer un relai pertinent dans un réseau romand : que l'on pense au Poche de Genève, au Pommier de Neuchâtel, à l'ABC de la Chaux-de-Fonds, à la Grange de Dorigny, au Petithéâtre de Sion, au Petit théâtre de Lausanne, etc. La grande salle, de par sa jauge avant tout, peut s'avérer un piège pour une compagnie locale. Outre le problème de la fréquentation, se pose celui de la possibilité de disposer du plateau pour le temps des ultimes répétitions *a minima* : possibilité aujourd'hui non assurée.

Synthèse - *VARIANTE A*

Nous croyons pouvoir avancer que la rénovation de l'Inter, le développement du Palace et la construction du CREA obtiennent vraisemblablement une adhésion *majoritaire*, mais *conditionnelle* des acteurs culturels de la région : nul, toutefois, n'admettrait qu'un volontarisme au niveau macro-institutionnel se fasse aux dépens de l'existant : action des centres culturels régionaux, des artistes et compagnies indépendants et des amateurs, par exemple.

Or, la région n'est à la fois pas d'une extrême densité démographique ni sans gêne financière – ce qui bornera l'ambition (en terme de ressources humaines et budgétaires¹⁷) de ce premier réseau ; il doit, selon nous, advenir cependant. Pour qu'il en soit ainsi, il conviendra, en outre – une fois la question « des murs » résolue –, que les personnes dirigeant ces institutions s'entendent – les autorités des cités et cantons respectifs auraient intérêt à en inscrire le devoir dans les conventions qui fixeront leurs missions. On sait combien la proximité alimente malheureusement parfois davantage l'esprit de compétition que celui de coopération.

Par ailleurs, il ne nous paraît pas efficace politiquement de conclure nos travaux en fondant tous nos espoirs sur un réseau pour l'heure encore dans les limbes. Dressons malgré tout l'esquisse de ce qui pourrait apparaître comme une première variante.

Le Palace étant seul sis sur le territoire du canton de Berne et la région de Bienne n'étant pas du ressort du CJB, nous pourrions imaginer une contribution spécifique supplémentaire du canton de Berne avec le soutien (de principe) du Conseil des affaires francophones¹⁸. Celle-ci permettrait de renforcer la grande salle des arts de la scène francophone/bilingue de la région Seeland-Bienne-Jura bernois sur différents aspects énumérés dans le budget de la page suivante mais favorisant, du côté de l'offre, la collaboration avec les acteurs locaux et du côté de la demande – entre autres – les actions de médiation et d'abaissement des tarifs pour les plus démunis.

Un tel renforcement de l'enveloppe du Palace contribuerait à renforcer la position des Francophones biennois¹⁹ et, par-delà, à nouer un lien fort avec le reste de la Suisse romande.

L'Inter et le CREA, eux aussi, ont tout intérêt à jouir d'un partenaire solide et collaboratif de ce côté-là de la frontière cantonale ; de même les acteurs du Jura bernois, mais on peut douter qu'ils se satisfassent d'une telle option.

¹⁷ Si l'on attendait de chacun de ces trois lieux une action non seulement de diffusion mais également de création et de médiation significatives (à l'échelle romande) ainsi qu'une activité intense tout au long de l'année (avec ouverture aux manifestations des sociétés locales, notamment), il conviendrait que les différentes autorités concernées par ces trois théâtres parviennent à réunir entre 4 et 7 millions de francs annuels. Une telle hypothèse à moyen terme ne nous apparaît pas très réaliste, malheureusement. Aussi, gageons que les politiques avanceront à petit pas en ne retardant pas trop le premier d'entre eux – tel est notre espoir.

¹⁸ Lequel fait, dans ses *Lignes directrices dans le domaine culturel* (CAF, Bienne, 2010, p. 9), du soutien à la Fondation des Spectacles français son objectif prioritaire.

¹⁹ Bien analysée dans le rapport Duport (in *Op. cit.*, en particulier en p. 4).

Budget		
Ressource humaine en médiation (70%)	70'000	frs
Projets de médiation	30'000	frs
Développement de l'offre en éducation artistique	20'000	frs
Développement de l'offre de formation continue	5'000	frs
Fonds pour le développement de coproductions biennoises et interjurassiennes	120'000	frs
Abaissement de la politique tarifaire ²⁰	40'000	frs
Développement de la promotion	15'000	frs
TOTAL	300'000	FRS

Notons que le budget de cette variante (touchant aux volets de coproduction et de médiation du Théâtre Palace – jusqu'ici quasiment inexistant) ne concerne pas les développements par ailleurs nécessaires en termes de ressources humaines dans le domaine de la gestion de l'infrastructure (au niveau de l'administration, de l'intendance et de la technique²¹).

À cet effort du canton de Berne devrait s'agréger un effort annuel semblable de la Ville de Bienne²². Nous ne savons pas dans quelle mesure une telle variante est politiquement praticable. Elle renverserait, en effet, l'ordre de la subsidiarité.

²⁰ Nous avons discuté deux options distinctes qui pourraient être partiellement articulées : soit baisser le tarif normal (pour mémoire il est à 30 frs à La Chaux-de-Fonds, soit douze francs de moins qu'au Spectacles français ; or, c'est le tarif le plus sensible pour connoter l'accessibilité ou l'inaccessibilité d'un théâtre), soit abaisser prioritairement de 50 à 75% les tarifs AI, chômeurs, étudiants et le tarif proposé aux détenteurs de la CarteCulture – l'idée serait alors de pouvoir atteindre, sans pertes pour le Théâtre, des tarifs de 10 frs pour les adultes précaires au Théâtre Palace, pour les *Midi, théâtre !*, au Théâtre de Poche ainsi qu'au Rennweg 26 et de 5 frs pour les enfants détenteurs de la CarteCulture (cf. www.carteculture.ch).

²¹ Les remarques – la plupart toujours d'actualité – de la direction des Spectacles français (in Marynelle Debétaz, *Théâtre Robert Walser. Projet pour une gestion groupée du Théâtre Palace et du Théâtre de Poche*, Bienne, 2012) nous ont convaincu. Lire en particulier les rubriques 2.4.1., 2.4.2., et 2.4.3., pp. 3-4 et les rubriques 3.4.2.6. et 3.4.2.7., p. 12.

²² A noter que la somme articulée table sur le maintien de l'enveloppe dont jouissait le Théâtre de Poche *avant* son changement de statut – une enveloppe aujourd'hui assez largement anémiée (manqueraient plus de 100'000 frs).

3.4.2. Le niveau méso-institutionnel

Ce niveau est celui de l'AICC à savoir l'Association interjurassienne des centres culturels régionaux (que nous dénommerons CCR dans la suite du texte) – entité qui regroupe les centres de :

- Tavannes ;
- Moutier ;
- Saint-Imier ;
- Delémont ;
- Saignelégier ;
- Porrentruy.

On pourrait opposer ce niveau au précédent en nous appropriant les distinctions établies pour la France par Vincent Dubois : fondé par le regroupement d'associations culturelles locales, « le centre culturel est censé partir de la population, de ses pratiques et de ses *demandes* plus que du contenu ou de la *qualité* des activités²³. » Avec les centres, c'est une culture différente de celle des grandes infrastructures qui se voit soutenue et accueillie.

Avantages :

- Il s'agit d'un réseau historique, véritable colonne vertébrale de la plupart des faits significatifs intervenus ces dernières décennies. Moyennant un soutien accru et l'amélioration de certaines des infrastructures concernées, il pourrait s'avérer encore un levier efficace.
- Inquiète d'être marginalisée par le futur CREA, l'AICC pourrait trouver, dans l'assomption de responsabilités nouvelles, une belle parade.
- Ce réseau a pour lui d'être réellement interjurassien, d'irriguer chacun des districts du Jura bernois et du Jura.
- Son lien au CREA devrait vraisemblablement être – institutionnellement, du moins – établi : une place pour un représentant de l'AICC étant, pour l'heure, prévue dans l'organigramme de la fondation du futur centre²⁴.

Inconvénients :

- Ce réseau, aujourd'hui, ne respecte pas le cadre géographique voulu par le mandat puisqu'aucune structure biennoise n'en est.
- On regrettera aussi l'absence d'une salle neuveilloise reconnue comme d'importance régionale par le CJB : La Tour de Rive.
- L'activité des Centres est circonscrite par leurs statuts et ceux-ci dépendants d'assemblées générales. Aussi le volontarisme exprimé par le présent rapport pourrait bien rester un vœu pie et l'autonomie conduire au repli²⁵.
- Ce réseau est bel et bien un réseau collaboratif mais plus conjoncturellement que structurellement : les projets *éviDanse*, *Fest'Hiver* et *Steps* constituant les manifestations les plus évidentes de ce travail commun. Hors ces quelques projets – tout remarquables soient-ils – certains centres semblent jaloux²⁶ de leurs prérogatives et privilégient un fonctionnement bilatéral plutôt qu'un multilatéralisme plus secouant pour les directions.

Soulignons que plusieurs questionnaires retournés évoquent un réseau, dans les faits, insuffisamment interjurassien, dans lequel certains partenaires s'investissent dans la mesure seule où ils y trouvent un intérêt propre.

Synthèse - *VARIANTE B*

²³ Vincent Dubois, *La Politique culturelle*, Belin, Paris, 2012, p. 263. Dans les faits, la région n'ayant pas connu – jusqu'ici – d'infrastructures de grande ampleur, les centres jouent parfois une partition assumée par d'autres structures ailleurs en Suisse romande ou en France.

²⁴ Lire *Etude*, *op. cit.*, p. 65.

²⁵ Vincent Dubois, « *Aggiornamento* culturel et refoulement du politique » in *Le politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*, éditions du Croquant, 2012, Paris, p. 69.

²⁶ Nous faisons le constat que toute initiative semblant venir d'« en haut » ou n'étant pas *a minima* coproduite par les organisateurs concernés aura peu de chance d'advenir – d'où les pages teintées d'esprit autogestionnaire qui suivent.

A priori, le poids de l'histoire aurait dû nous convaincre de fonder nos perspectives d'avenir sur ce réseau-là. Et, de fait, les mandants ont, selon nous, la possibilité de conclure la lecture de ce rapport en décidant de renforcer les centres du Jura bernois à hauteur de 90'000²⁷ francs annuels supplémentaires chacun et d'y ajouter, par exemple, une augmentation, plus modeste, de la somme attribuée au théâtre amateur (mettons une augmentation de 20'000 francs annuels). Un tel appui nouveau serait vraisemblablement ressenti bien au-delà du seul cercle de ses bénéficiaires directs. Nous usons toutefois du conditionnel, car cet argent peut aller soit au développement de temps partiels nouveaux et d'une amélioration des enveloppes dévolues aux spectacles ou à la médiation, à l'amélioration des infrastructures techniques des centres²⁸ ou, alors, être très largement attribué à la reconnaissance financière d'engagements déjà actuels mais non rémunérés.

Malgré son réalisme et sa pertinence, nous ne privilégions pas cette variante. Pour plusieurs raisons :

- l'attitude de certaine direction nous laisse présager de résistances possibles, de prédilection donnée notamment à des choix artistiques personnels, ou à un rôle local sur d'éventuelles missions davantage régionales ;
- les CCR vont avoir à repenser leur identité avec les éventuels développements de l'Inter, du CREA et d'un Théâtre Palace entièrement dévolu (dès l'été 2014) aux arts de la scène. Même si nous sommes personnellement persuadé de l'importance – demain encore – des CCR, les années qui viennent s'annoncent une période de redéfinition identitaire. Ajouter à cette tâche la charge d'animer et conduire les projets que nous développons plus bas (rubrique 3.5.) n'est pas réaliste, selon nous.

Soucieux de donner davantage de poids aux artistes isolés et autres compagnies, groupes musicaux, etc. de la région, nous croyons plus difficile, mais plus ambitieux et finalement plus pertinent de responsabiliser les différents acteurs culturels de la place et de ne pas ajouter de charges aux directions des CCR²⁹.

Nous devons, toutefois, veiller avec force précautions à assurer de prendre totalement en compte ceux-ci ; imaginer l'avenir en s'aliénant leur collaboration serait tout à fait contreproductif – d'où leur intégration dans la troisième variante également.

²⁷ Nous ne proposerons pas ici une attribution « fine », comme dans la *variante A*, de ces 90'000 frs – la réalité de chacun des trois centres interjurassiens n'étant pas identique. Cependant, il serait souhaitable que ces sommes nouvelles aillent, là aussi, prioritairement à des actions d'éducation artistique, de médiation et de coproduction.

²⁸ Plusieurs personnes interrogées ont relevé les problèmes acoustiques de la salle de Saint-Imier, par exemple ; d'autres, les insuffisances des parcs techniques des trois lieux.

²⁹ L'avenir de ceux-ci – dans le cas du développement des grandes salles de Porrentruy, Delémont et Bienne – est dans une articulation fine avec les compagnies et acteurs culturels. Le réseau présenté dans la rubrique suivante peut permettre cet approfondissement de leur coordination.

Budget		
Centre de Culture & de Loisirs de Saint-Imier	90'000	frs
Centre culturel Le Royal de Tavannes	90'000	frs
Centre Culturel de la Prévôté de Moutier	90'000	frs
FJBSTA	20'000	frs
TOTAL	290'000	FRS

Nota bene : On peut naturellement imaginer additionner les variantes A et B pour un budget total de 590'000 francs aux sources de financement composites (CJB, canton de Berne) – soit une enveloppe comparable à celle de la variante C. Une telle addition a le mérite de réunir les territoires de responsabilité du CJB et de l'OC.

3.4.3. Le niveau « extra-institutionnel »

Ce niveau-là sera nommé « extra-institutionnel » plutôt que « micro-institutionnel » malgré la non parfaite adéquation de cette désignation avec la réalité : d'où l'usage de guillemets. Concrètement, nous utiliserons ce vocable pour qualifier les forces multiples et diverses réunies au sein du fOrum interjurassien de la Culture (FIC).

Avantages :

- Le FIC est une entité interjurassienne – comme l'indique son nom – qui plus est ouverte à Bienne au sein même de son actuel comité (la directrice du Palace y figurant³⁰).
- On compte, aujourd'hui, plus de septante membres. Sa représentativité est maximale puisque le nombre de ses membres est très largement supérieur à celui des deux réseaux présentés ci-dessus³¹. C'est le réseau qui a été le plus souvent et le plus favorablement cité dans les questionnaires qui nous ont été retournés.
- Renforcer ce réseau permettrait de combattre efficacement un travers ressenti par presque tous consistant en « barrières entre les artistes, manque de contacts, manque d'échanges : *chacun patauge dans sa pataugeoire !* »³²
- Le FIC, dans la nouvelle composition de son comité, est par ailleurs l'une des origines du présent mandat.
- Nous avons dit l'ouverture du FIC en direction de Bienne, signalons celle probable du CREA à son égard : une place pour un représentant du FIC étant, à l'heure qu'il est, prévue dans l'organigramme de sa fondation³³.
- Intégrant, dans une solidarité rare à l'échelle de la Suisse, des professionnels, des semi-professionnels, des amateurs, des militants et des bénévoles, le FIC offre un cadre compatible avec la défense de la socioculture dont nous avons fait l'un de nos objectifs³⁴.
- Les autorités culturelles de la région attendant des artistes qu'ils travaillent eux-mêmes leurs réseaux potentiels pour obtenir des subventions, un fOrum renforcé serait un appui évident dans ces démarches-là.
- L'assomption d'un certain budget par les artistes eux-mêmes les libérerait, sur l'attribution de cette somme du moins, de certaines procédures, d'une forme de lourdeur administrative régulièrement décriée. L'aide sans l'ingérence, en somme et la reconnaissance de la légitimité des artistes à assumer des compétences de politique culturelle.
- Dans l'optique de 2015³⁵, le CJB et l'OC ont tout avantage à penser les contrats de prestation à venir avec des partenaires organisés, conscientisés et prêts à délibérer pour trouver les meilleurs accords possibles.
- Le renforcement des acteurs permettrait un équilibre des forces entre les trois pôles que représentent les trois niveaux détaillés dans ce chapitre.
- Enfin, élément essentiel pour la réussite politique du projet, le FIC unit harmonieusement en son sein deux générations d'acteurs : les pionniers valeureux mais, pour partie, amers et des jeunes lucides, mais enthousiastes. Le respect des seconds pour les premiers, la prise en compte de leur expérience sont les gages indispensables à toute avancée potentielle.

Inconvénients :

- Ce réseau a contre lui de mêler des membres extrêmement divers et très variablement impliqués ; on peut à bon droit n'y voir qu'un « ectoplasme » tout au plus propice à

³⁰ À terme pourrait être discutée la relation du FIC à cet autre réseau – biennois, celui-ci – qu'est l'AAOC (Assemblée des associations et organismes culturels de Bienne).

³¹ Bien entendu, bien qu'intégrés à ce troisième réseau également, il serait humain que les centres culturels jurassiens bernois aient eu préférence pour le réseau de la *variante B* (c'est, en tout cas, le cas avéré de l'un deux si l'on en croit sa réaction le 27 janvier dernier à Tavannes) qui, *a priori*, semble plus généreux pour eux. Ce serait, cependant, une analyse à courte vue : d'une part une somme leur est directement destinée dans cette troisième variante (lire plus bas) et son apparente modestie est compensée par toute une série de fonds dont ils ne manqueraient pas de « profiter » directement ou indirectement.

³² In *Réflexions et propositions du fOrum interjurassien de la Culture pour une politique culturelle*, Delémont, 2003, poste 3.2.1.

³³ Lire *Etude*, *op. cit.*, p. 65.

³⁴ Cette solidarité est un objectif plus rassembleur que la professionnalisation de la scène bernoise qui aurait pu nous occuper également. Cette préoccupation, cependant, divise les acteurs : certains défendant un modèle différent – ainsi les adeptes du DIY (lire plus loin sous la Synthèse - *Variante C*, note n° 37, p. 26).

³⁵ Procès-verbal du *Dialogue culturel jura bernois* du 10 décembre 2013, p. 2.

féderer les acteurs de la région autour de questions culturelles larges, de cristalliser leurs doléances communes, mais incapable d'agir en détail et sur le long terme. Nous aurons à répondre de cela plus loin.

- Ce réseau large, en plus de paraître lâche, peut ne pas sembler propice à une dynamique assurant à chacun une participation égale. On le sait, au-delà de 12 à 15 personnes, un cercle voit ordinairement naître en son sein un phénomène de *leadership* autoritaire ou charismatique.
- Ce réseau déborde le cadre « arts de la scène » prévu par le mandat.
- Ce réseau consacre actuellement une énergie considérable au dossier du CREA et certains de ses membres aspirent – une fois ce chantier abouti – à redevenir des acteurs *culturels* et strictement *culturels*.
- La déception suite au retrait bernois du CREA a suscité au sein du fOrum un certain dépit à l'égard du canton de Berne, ce qui pourrait poser un problème de confiance réciproque. Nous pensons qu'il convient de passer outre cela pour différentes raisons – dont un changement de génération et la nouveauté du projet ARS.
- Le nom du réseau appuyant sur son caractère interjurassien n'est pas conforme à la nature de nos réflexions (ni même d'ailleurs à sa réalité actuelle). Il conviendrait d'en changer : ce qui, naturellement, exigera force diplomatie.

Synthèse - VARIANTE C

Intégrer par-delà les seuls arts de la scène des membres des milieux muséaux, des plasticiens, le monde de l'écriture peut être tenu pour une force aussi bien. Au vu de l'effrangement actuel des disciplines artistiques et au vu des projets concrets articulés plus bas, s'associer d'autres aspects de la culture peut contribuer à nourrir d'une inspiration originale la trajectoire des artistes de la scène régionale.

Le FIC nous semble l'illustration la plus remarquable de l'esprit libertaire qui caractérise la région. L'idéal associatif et celui autogestionnaire font écho, sur le plan culturel, aux valeurs de la fameuse Fédération jurassienne³⁶.

Interrogeant à la suite de Mario Vuilleumier les raisons de l'apparition de l'anarchisme dans le Jura et le Jura bernois, Jean Préposiet propose une analogie entre pratique horlogère (à l'époque du travail à domicile) et pratique artistique. Citons-le brièvement : « (...) les travailleurs de l'horlogerie, du fait de leur autonomie personnelle, dans l'exercice d'un travail beaucoup plus proche de l'activité artistique que de la production industrielle mécanisée, n'acceptaient d'entrer dans une organisation plus vaste "qu'à la condition expresse qu'elle garantisse leur autonomie, autrement dit qu'elle soit basée sur le *principe fédératif*." »³⁷

Une politique culturelle véritablement biennoise et jurassienne bernoise se singulariserait en réinvestissant cette modalité-là pour penser le commun – une modalité amplifiant des pratiques (aujourd'hui existantes mais éparées) de collaborations dans des réseaux de connaissance, d'échanges de services, de dons et contre-dons.³⁸

Les rubriques qui suivent se fonderont donc sur le choix de cette troisième et dernière variante.

Budget

Cette variante étant bien plus complexe que

³⁶ Nul hasard donc dans le fait de retrouver dans la région des lieux aussi singuliers qu'Espace Noir à Saint-Imier, le Panthographe à Moutier et le Centre autonome de jeunesse à Bienne.

« C'est en 1865 et 1866 que s'était constitué dans les villages du Jura, autour des sociétés ouvrières de l'horlogerie, ce qui allait constituer le plus tenace bastion de l'Internationale. (...) le dimanche on se donnait rendez-vous dans une auberge accueillante, à cheval sur quelque col, où les camarades montaient à pied des vallées. On organisait aussi bien des spectacles, fanfare et meetings, que les grèves, la solidarité (...). Bakounine exerça bientôt une grande influence sur les sections des montagnes. Mais son tempérament s'accordait mal avec celui de ces placides ouvriers suisses. Il lui arriva même de s'irriter *de leur patience, de l'opiniâtreté qu'ils apportaient à construire des coopératives* (c'est nous qui soulignons), tenir des comptabilités et distribuer des pommes de terre... Il eut pour eux quelques mouvements d'humeur, leur reprochant par exemple leur amour du vin blanc et des paisibles distractions campagnardes » (Gérald Suberville, « Les Montagnes du Jura dernier bastion de l'Internationale » in Daniel Guérin, *Ni dieu ni maître. Anthologie historique du mouvement anarchiste*, Editions de Delphes, Paris, La Cité Lausanne, 1965, p. 291). Rappelons l'importance pour l'histoire de la Fédération jurassienne et de l'anarchisme, en général, des congrès : régional de Sonvilier (12 novembre 1871), internationaux de Saint-Imier (15 septembre 1872) et Berne (26 et 27 octobre 1876).

³⁷ Jean Préposiet, *Histoire de l'anarchisme*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 2012, p. 91. Entre guillemets dans la citation, une phrase tirée de Mario Vuilleumier, *Horlogers de l'anarchisme. Emergence d'un mouvement : la Fédération jurassienne*, p. 299.

³⁸ On pense ici notamment à l'éthique *punk* de la responsabilité et à la « débrouillardise » qui inspirent toute une série de pratiques – principalement dans l'univers des musiciens – recouverte par l'appellation *DIY* (*Do it yourself!*). Lire notamment Fabien Hein, *Do it yourself! Autodétermination et culture punk*, Le Passager clandestin, 2012. On se gaussera peut-être de cette logique libertaire ou *punk* appuyée sur fonds public, mais il nous apparaît que cet argent provenant de l'activité sociale est – dans notre proposition – appelé à y retourner *sans le filtre* des appréciations administratives.

les deux précédentes, nous aborderons son budget en détail dans une rubrique spécifique ultérieure (lire rubrique 4.1.).

TOTAL

600'000 FRS

3.5. MISSIONS DU FIC

Quelles seraient les missions de ce FIC « nouvelle mouture » ?

Outre certaines de nos suggestions, ce chapitre évoque celles qui proviennent des retours des acteurs culturels.

3.5.1. Fonds « création »

Le réseau n'aurait pas à se substituer à la politique générale des autorités politiques ou administratives compétentes, mais il pourrait ajouter un accent émanant des artistes réunis répondant à des critères différents, plus souples peut-être que ceux ordinaires.

On pourrait imaginer ainsi un fonds « création » contribuant à matérialiser une identité du réseau, à assurer des liens entre ses membres autour de projets fédérateurs.

Ainsi, tous les deux ans pourrait voir le jour une création collaborative (ou « interactionniste³⁹ ») née d'une résidence dans plusieurs lieux du réseau et représentée dans plusieurs de ses salles. Une fois sur deux le projet élu par l'assemblée générale (AG) des membres du FIC devrait provenir de la région, une fois sur deux il naîtrait d'une sollicitation hors de ce cercle. Attirer des artistes étrangers à la région, se frotter à leurs pratiques est gage d'un enrichissement mutuel⁴⁰. Pourquoi ne pas imaginer Omar Porras à Reconvilier, Cindy Van Acker à la Tour de Rive ou Daniel Humair à Sornetan !

À noter que la somme prévue à cet effet ne couvre pas les cachets d'accueil de ces créations, mais devrait permettre que celles-ci soient accessibles même à des salles désargentées ou moins dotées en ressources techniques – selon une péréquation proposée par la coordination FIC (lire rubrique 3.6.1.) en fonction des lieux intéressés.

3.5.2. Fonds « diffusion »

Pas de fonds important *a priori* pour cette mission mais l'organisation d'échanges sur les projets de chacun. Une fiche technique détaillée des équipements de toute la région ainsi que l'amélioration de l'information mutuelle peut contribuer au développement de projets communs, partant plus ambitieux ou audacieux, au montage de tournées plus importantes et plus rationnelles⁴¹ ou donner aux uns et aux autres l'idée de résonances programmatiques.

Ces échanges seraient procès-verbalisés et donneraient la possibilité à un représentant du FIC de faire état de la création régionale dans des cercles de programmeurs extérieurs. Une somme devrait permettre de soigner ce travail de communication en distinguant peut-être deux supports selon le circuit (professionnel ou amateur) visé.

3.5.3. Fonds « médiation culturelle »

Deux aspects, sous ce point :

- Il s'agirait ici non pas de socialiser tous les projets de médiation, mais d'« élire » deux spectacles annuels jouissant d'un travail singulier de médiation.
L'assemblée générale du FIC veillerait à choisir deux projets distincts : par le genre, par l'âge des publics visés, par la géographie de la tournée, etc.
La concrétisation de ces deux projets pourrait revenir à Cours de Miracles à Delémont et/ou à la Coordination jeune public à Moutier toutes deux porteuses d'une magnifique expertise⁴². Ajoutons le réseau Theaterlink⁴³, le Théâtre de la Grenouille et l'association à propos également sensibles à ces questions.
- Ce fonds aurait un second usage : celui de penser l'investissement et de financer l'utilisation de *bus culturels* – une forme de *Passerelle*⁴⁴ ouverte aux adultes – parce que le public se déplace assez peu (notamment de Bienne au Jura bernois, mais également –

³⁹ Nous reprenons ici l'adjectif proposé par Pierre Moulinier in *Les politiques publiques de la culture en France*, PUF, Paris, 1999, p. 15. Observons que les créations intégrant un public ou une population à même la production font aussi l'objet d'une attention bienveillante du Conseil du Jura bernois dans l'une de ses « fiches d'action ». Lire *Manifestations à caractère socioculturel et à petit budget* : « Soutenir les artistes qui cherchent des moyens originaux d'entrer en contact avec le public » in http://www.conseildujurabernois.ch/fileadmin/user_upload/membres/Bases_legales/CJB-Culture-Fiches_d_action.PDF, p. 10. On regrettera simplement que la modestie budgétaire participe du titre même de cette fiche.

⁴⁰ Remarquons que l'ancienne Association jurassienne d'animation culturelle (AJAC) et l'actuelle Coordination jeune public ont déjà éprouvé avec bonheur cette pratique d'ouverture.

⁴¹ « Rationnelles » au sens où s'entend sur les dates peut permettre de resserrer la tournée : ce qui évite des répétitions pour se remettre les spectacles en tête, des stockages trop problématiques de matériels ; rend possible des locations moins onéreuses et libère les artistes pour d'autres projets.

⁴² Ces deux entités travaillent principalement le jeune public, mais leurs méthodologies peuvent sensément fournir les bases d'une initiation aux arts de la scène à l'adresse des adultes.

⁴³ Au sein duquel la langue dominante est l'allemand.

⁴⁴ Nous faisons allusion, ici, à l'initiative du même nom de Cours de Miracles.

nous rapportent certains – du Jura bernois vers Delémont ou Bienne), pour appuyer soit des projets très grand public attirant la foule, soit – au contraire – des projets très pointus nécessitant pour advenir la réunion de spectateurs plus initiés des quatre coins de la région, soit encore des spectacles à la technique « lourde » pouvant difficilement pérégriner. Le nombre de projets soutenus⁴⁵ serait dépendant de la trésorerie dudit fonds. N'écartons pas la possibilité d'actions autofinancées : par exemple celles qui naîtraient d'une demande de comités d'entreprises, de syndicats, etc. N'écartons pas non plus un partage de la gestion de ces bus avec le Théâtre Palace et le CREA⁴⁶.

À noter que ces bus seraient l'occasion d'échanges à l'aller comme au retour avec le public transporté : l'occasion de cette petite école mobile du spectateur est trop belle pour être manquée. On travaillerait l'horizon d'attente des spectateurs en amont de l'arrivée et la transaction collective du sens au retour ! S'ajouterait à cela une petite agape pour convaincre, si besoin, les spectateurs à faire le choix de ce mode de transport.

Précisons que ces bus seraient en priorité affectés à la création régionale ; toutefois si le fonds ne devait pas être totalement dépensé, il pourrait appuyer certains accueils significatifs pour toute la région voire certains visionnages extérieurs à la région. Ils ne devraient pas toujours bénéficier aux mêmes, n'emprunter les routes que dans la même direction...

Notons enfin que ce service ne devrait pas annihiler toute réflexion alternative, notamment quant à la mise en place d'un système de co-voiturage : il existe des spectateurs très attachés à leur moyen de circulation individuel et néanmoins solidaires !

3.5.4. Fonds « éducation artistique »

De l'avis de plusieurs acteurs culturels rencontrés, l'éducation artistique est en retard dans le Jura bernois⁴⁷ ; pourtant, les compétences sont présentes. Au sein même du FIC !

Aussi, avant même d'évoquer les aspects économiques, nous apparaît-il utile que soient mutualisés les expériences et les profils des acteurs dudit champ.

Ensuite, il serait bon que le fonds permette de financer le lancement – et le lancement uniquement ! – de nouveaux projets : ainsi, par cette consigne même, les lieux sans offre actuelle seraient favorisés, mais sur un temps court uniquement – évitant ainsi à ce mécanisme de générer une inégalité de traitement.

⁴⁵ Naturellement, il serait heureux que le choix des spectacles se fasse assez tôt, au printemps, pour que le nombre de représentations prévues puisse prendre en compte l'apport des bus en termes de fréquentation.

⁴⁶ Lequel évoque l'usage de bus dans l'*Etude* déjà citée, p. 18. Pour évaluer l'adéquation des missions ici retenues pour le réseau ARS avec celles visées par le CREA, on se rapportera à la même étude, *Op. cit.*, pp. 20-31 (notamment aux missions de « création », de « médiation », d'« animation » et de « formation »).

⁴⁷ Le sentiment des autorités bernoises est, lui, différent.

3.5.5. Fonds « action culturelle »

Les centres culturels ont été pensés comme autant d'espaces permettant le rassemblement des populations alentours. Il convient qu'ils poursuivent dans cette voie.

Cependant, on peut imaginer⁴⁸ ajouter à cette politique un mouvement inverse, de décentralisation fine⁴⁹, rapprochant l'art et la vie, la culture et le quotidien. Trois années sur quatre, le fonds « action culturelle » financerait deux projets sur validation de l'AG :

- l'un consacrerait un projet pensé spécifiquement pour les lieux de culture non scéniques (voir un projet en plein air) : bibliothèques, médiathèques, ludothèques, musées⁵⁰ et permettrait – comme annoncé plus haut – de donner une cohérence à la composition hétéroclite du FIC ;
- l'autre appuierait un projet en appartement⁵¹ proposé par les lieux à leurs publics. Briser le quatrième mur, partager une autre relation aux artistes, lever toutes sortes d'inhibitions par une socialité à échelle humaine, tels sont les enjeux de cette formule de plus en plus populaire.

On pourrait imaginer, enfin, une fois tous les quatre ans, que ce fonds soit consacré à un projet fédérant un maximum de membres du FIC, une sorte de festival dont la forme pourrait bouger selon l'inspiration de ses membres. La somme du fonds ne financerait que les frais communs et ne remplacerait pas l'investissement propre à chaque lieu, à chaque compagnie.

Plusieurs des axes de ce fonds – de même que certains développés sous la rubrique fonds « médiation culturelle » – collent avec des objectifs affichés du Conseil du Jura bernois dans son *concept culturel*. Citons, ici, l'un de ceux rattachés à sa fiche d'action *Encouragement à la diffusion* : « Favoriser l'organisation de manifestations dans les communes du Jura bernois qui ne possèdent pas de centre, de médiatrice ou de médiateur culturel subventionné. »⁵²

Nous appelons, ici, symboliquement ce projet : « projet Guillaume », du nom de cet intellectuel libertaire James Guillaume (1844-1916) ayant organisé l'historique Fédération jurassienne – sur la base d'idéaux mutualistes qui inspirent ces lignes.

⁴⁸ Nous parlons d'imaginer, mais suivons, ici, une inspiration née des actions d'irrigation fine du territoire de la région par le Théâtre populaire romand du temps de Charles Joris. Nous savons les traces laissées par cette épopée : plusieurs acteurs culturels et le président de la Section culture du CJB, Monsieur Jean-René Moeschler, nous ont dit leur attachement à cette aventure.

⁴⁹ L'enjeu d'une décentralisation fine touche concrètement au « sentiment d'appartenance » des citoyens (lire Daniel Paül i Agustí, « Les politiques culturelles comme stratégie de promotion urbaine. Une analyse transversale à partir de onze villes européennes in Guy Saez et Jean-Pierre Saez, *op. cit.*, pp. 114-5 et 117). Un bel exemple nous est donné par le projet des *Chemins de Traverse* initié par la Maison des Arts Thonon-Évian qui anime des salles municipales, des musées, des vestiges du patrimoine, des sites en extérieur, parfois des auberges et autres lieux plus insolites (consulter le site : www.mal-thonon.org/mal/chemins-de-traverse). Notons, enfin, que le réseau ARS pourrait rencontrer heureusement le CREA dans cette action décentralisatrice puisque ledit Centre ambitionne, lui aussi, le déploiement d'« activités hors les murs » in *Etude, op. cit.*, p.32.

⁵⁰ De plus en plus d'artistes de la scène – de danseurs, notamment – cherchent à entrer en dialogue avec les œuvres des musées – cherchant à mettre en mouvement une œuvre, à en tirer un rythme.

⁵¹ Le théâtre en appartement connaît une vogue parallèle au constat de l'échec relatif de la démocratisation de la culture. Suivre cette voie pourrait être l'une des manières d'approcher une forme d'utopie que Robert Abirached appelle « auto-théâtre » dans *Le Théâtre et le Prince II. Un système fatigué (1993-2004)*, p. 70 : « jouer pour soi et entre soi, devant un noyau d'amis ou de comparses, pour le seul plaisir de l'incarnation et de la métamorphose avec ce qu'il apporte d'approfondissement de la connaissance du monde et de soi. » Deux remarques : la première pour signaler que la démarche pourrait tout à fait concerner les danseurs, les écrivains-liseurs (des tandems auteur-e-comédien-ne !) et les musiciens (et pourquoi pas même certains plasticiens) ; la seconde pour borner l'ambition de la mesure : ne voilons pas, en effet, l'inégalité sociale devant la possibilité d'accueillir des artistes chez soi ; en cela, cette mesure de démocratisation de la culture demeure ambiguë.

⁵² http://www.conseildujurabernois.ch/fileadmin/user_upload/membres/Bases_legales/CJB-Culture-Fiches_d_action.PDF, p. 2.

3.5.6. Fonds « critique »

Les meilleures épopées artistiques grandissent le plus souvent dans le compagnonnage bienveillant mais sincère de la critique. Il nous semble souhaitable de faire de ce point un enjeu singulier dans la région. Celle-ci compte un certain nombre d'auteurs, dont plusieurs sont – aujourd'hui, déjà – intéressés par la scène (citons, par exemple, Pierre-Alain Jeannot, Thierry Luterbacher, Camille Rebetez, Noëlle Revaz) voire écrivent pour elle, mais aussi l'Institut littéraire suisse de Bienne – section de la Haute école des arts de Berne (HEAB) et des étudiants en histoire de l'art peut-être également intéressés.

Les compagnies savent la difficulté de « tourner » quand elles ne rencontrent pas d'écho de la part de la presse de leur propre région⁵³. Un témoignage critique est parfois plus précieux que le « chaperonnage » d'une direction d'institution.

Ce fonds ne devra pas « acheter » la critique, mais serait à disposition d'auteurs acceptant de poser un regard d'une certaine ampleur sur une création locale (500 francs pour un papier de 5'000 signes, par exemple).

Charge à l'auteur ou à la coordination du FIC d'assurer la publication du texte dans la presse régionale ou sur un support aménagé par le FIC lui-même (lire rubrique 3.5.11.).

Concluons cette rubrique en ne cachant pas notre secret espoir : voir les auteurs et les acteurs – ainsi rendus plus attentifs les uns aux autres – s'associer pour créer plus encore qu'aujourd'hui des textes contemporains, originaux et locaux.

3.5.7. Fonds « surtitrage »

Ce fonds devra permettre un appui au financement de la traduction de spectacles, de la confection de surtitres⁵⁴ et du coût de leur activation.

Une telle action – intéressante dans une région qui par Bienne, Bâle et Berne ouvre sur le monde alémanique et germanique – pourrait permettre au FIC de jouer un rôle de passeur culturel.

On pourrait tout à fait imaginer que ledit fonds permette la traduction de spectacles à l'endroit des communautés immigrées sises dans la région dans des langues non forcément nationales.

Un effort en ce sens pourrait valoir à la région une exemplarité nationale et – pourquoi pas – un appui à terme de Pro Helvetia.

Ne négligeons pas la possibilité⁵⁵ d'approfondir d'autres techniques : plurilinguisme, présence d'un interprète à même la scène, etc. : sans doute tout n'a pas encore été tenté et cette région peut devenir une source de propositions originales – que l'on pense au travail avant-gardiste, aujourd'hui déjà, du Théâtre de la Grenouille et de la Compagnie FRAKT⁵⁶.

Pour les raisons évoquées plus haut au chapitre de la « diversité culturelle », ce fonds sera activé en temps et en heure selon l'évolution de « l'humeur » au sein du FIC.

3.5.8. Fonds « location »

Nous trouverions heureux qu'au vu de l'insuffisance des infrastructures de répétition relevée par nombre d'acteurs de la région, un fonds permette de les soulager. Plusieurs lieux existent ou vont s'ouvrir mais vivent de locations (Rennweg⁵⁷, Kulturfabrik Gurzelen, Usinesonore, etc.) et la demande n'est pas toujours solvable.

Faut-il laisser chacun « se débrouiller » comme il peut ou les acteurs réunis dans le FIC sont-ils à même de gérer avec magnanimité un tel fonds⁵⁸ ? Notre « religion » n'est pas totalement faite. En cas d'accord des mandants, ce point sera à régler par le FIC lui-même.

3.5.9. Fonds « formation continue »

Les formations de base dans les domaines de l'art sont des sujets administratifs et financiers lourds. La formation continue se prête davantage à des formules souples et légères⁵⁹.

⁵³ Rappelons, ici, une remarque du fOrum interjurassien : « Les critiques diffusées dans les médias régionaux manquent de crédibilité, sont sans échelle de valeurs dans le traitement de l'événement artistique » in *Réflexions et propositions du fOrum interjurassien de la Culture pour une politique culturelle*, Delémont, 2003, poste 3.4.

⁵⁴ Différentes techniques existent : projection (inversée ou non, selon la profondeur de la scène) sur un écran translucide, une frise rigide ou une plaque en bois mat, etc.

⁵⁵ Voire la nécessité, selon l'âge du public. Mais l'enjeu peut être de décriper le jeune public (lecteur) face à des langues étrangères.

⁵⁶ On peut penser aussi, dans le domaine de la littérature, aux propositions de Noëlle Revaz et Michel Stauffer.

⁵⁷ Cet espace, sis dans un quartier appelé à se développer, pourrait bien être prochainement mieux desservi qu'aujourd'hui.

⁵⁸ À titre d'illustration de cette logique collaborative, mentionnons les pistes esquissées par la direction des Spectacles français : « En collaborant avec le *Pantographe* à Moutier, on pourrait mettre en place un réseau de salle de spectacles et de locaux à disposition pour la création permettant aux artistes à la fois de travailler et de présenter leur travail dans des conditions professionnelles à Bienne et dans la région du Jura bernois » in Marynelle Debétaz, *Op. cit.*, p. 13.

Donnons deux exemples de ce qui pourrait s'envisager sous ce point :

- Il y a, dans la région, des auteurs, des praticiens de la pédagogie artistique, des spécialistes du mime, une maturité théâtrale, etc. : pourquoi ne pas mutualiser – à l'occasion de stages d'initiation – les compétences des uns et des autres ?
Ce fonds pourrait financer deux stages annuels offerts aux membres du FIC. Des espaces se sont d'ores et déjà dits intéressés.
- Nous verrions bien le FIC investir dans un *beamer* pour proposer trois fois l'an la projection de chefs-d'œuvre des arts de la scène : telle vidéo de Tadeusz Kantor, telle captation de Bob Wilson, etc. Ces œuvres inspirantes du passé ou actuelles mais inabornables pour les infrastructures et les moyens locaux peuvent nourrir le regard des artistes (et du public qui le souhaite).
Des projections, par exemple au Théâtre de Poche, de DVDs achetés ou empruntés notamment au fonds ARTOS ou à celui de la Manufacture à Lausanne seraient aisément envisageables.

Une région a la responsabilité à la fois d'entretenir sa socioculture, mais également d'accompagner ceux de ses enfants qui souhaitent tenter l'aventure de la professionnalisation. Un cadre comme celui ouvert par ce fonds devrait permettre d'aiguiller les intéressés sur les meilleurs rails (dans la région ou pas).

Concluons ce point en considérant que ce fonds pourrait contribuer à ancrer l'idée que ces pratiques sont également des métiers. Le parcours théâtral *Passerelle* de Cours de Miracles comporte une action en ce sens au cours d'ateliers avec des professionnels du spectacle (costumières, auteur de théâtre, etc.).

3.5.10. Fonds « bureau culturel »

Depuis quinze ans, avec l'aide des collectivités publiques concernées, le Pour-cent culturel Migros a lancé une série de bureaux culturels à Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall et Genève. Nous pensons que le Jura bernois mérite le sien !

De quoi s'agit-il ? « L'idée de base (...) : un soutien peu compliqué pour les personnes travaillant dans le domaine culturel grâce à des prestations utiles et abordables pour la création (...), des appareils modernes à emprunter dans les domaines de la scène, de l'audio, de la vidéo et du graphisme » (www.bureauculturel.ch). On pourrait ajouter la mise à disposition de tous textes législatifs ou réglementaires culturels utiles à la région⁶⁰.

D'accord avec le FIC, les autorités approcheraient la Migros et discuteraient la pertinence du projet et son éventuelle localisation. Abordée lors d'entretiens, la question n'est pas tranchée dans notre esprit : Bienne paraît à certains le choix le plus pratique, d'autres évoquent Tavannes et, par exemple, un espace au cœur de la future Usinesonore.

La somme du fonds serait principalement affectée à la contribution du FIC à la location de l'espace choisi ainsi qu'à de petits investissements annuels supplémentaires selon les besoins éprouvés des acteurs. On peut ainsi imaginer l'achat d'une caméra permettant à chacun de réaliser des captations de ses productions pour en aider la diffusion ou en assurer la mémoire. On pensera aussi à la possibilité de se procurer un ou deux projecteur(s) à disposition du réseau, etc.

Une telle initiative – à matérialiser à l'horizon 2017 – pourrait jouer du concours d'un acteur peu connu des francophones du canton : *Materialpool Bern*⁶¹, un lieu de location de matériel sis à Burgdorf, soutenu par le canton.

3.5.11. Fonds « communication »

Une très large majorité d'acteurs culturels considère que la communication peut être améliorée. Certains défendent la création de nouveaux supports *papier*⁶² ou *électronique*, d'autres un

⁵⁹ Nous rejoignons là l'esprit des remarques du fOrum interjurassien : « ce qui est demandé consiste surtout en stages, en échanges ou séjours en résidence avec d'autres professionnels » in *Réflexions et propositions du fOrum interjurassien de la Culture pour une politique culturelle*, Delémont, 2003, poste 3.1.3.

⁶⁰ Le *Réseau des Arts à Bruxelles* (RAB), dont il était question plus haut, s'est lui aussi donné pour mission – sa deuxième – des « services à l'information ». Citons-le : « Il est évident que pour beaucoup d'acteurs culturels, spécialement dans les petites structures, il est difficile – faute de moyens et donc de temps – de se tenir au courant des matières de politique culturelle à Bruxelles » in RAB, *Culture et pouvoirs publics à Bruxelles. Quelles institutions pour quelles politiques culturelles ?*, Actes du colloque Culture et pouvoirs publics à Bruxelles du 26 mars 2007 à Flagey, p. 4. Comme les politiques culturelles diverses qui affectent le cadre régional du Jura bernois et de Bienne sont elles-mêmes également complexes, ce service n'est pas inutile dans la région.

⁶¹ www.materialpoolbern.ch.

⁶² Pourquoi pas un journal d'une douzaine de pages paraissant cinq fois en août, octobre, janvier, mars et juin à 5'000 exemplaires et diffusé simplement dans les salles et par les compagnies du réseau.

renforcement des mediums existants (site www.relaispectaclesfrancesuisse.eu⁶³, publication *Les Planches*, site et publication www.theaterlink.ch⁶⁴, etc.).

On pourrait, idéalement, concevoir un lien entre les auteurs intéressés par l'écriture et/ou la critique théâtrales et la communication du réseau.

Ce point n'est pas tranché, mais il impliquera, quoi qu'il en soit, une action significative du FIC.

Ajoutons que notre expérience nous a convaincu que doivent également être poursuivis les liens de proximité avec les associations et les lieux de formation : s'assurer là quelques relais solides est absolument précieux⁶⁵. Un cadre régulier d'information (pourquoi pas réciproque) sur l'actualité de la création régionale et les sujets travaillés à l'école est sans doute à penser.

3.5.12. Abonnement commun

La situation est pratiquement la même pour cette autre question : aménager l'existant ou créer un « pass » différent ? Au futur réseau de trancher.

Le sujet de la communication comme celui de l'abonnement est névralgique pour assurer une identité forte au réseau.

⁶³ L'AICC travaille à son amélioration et – pourquoi pas ? – à son élargissement aux activités de Bienne-Seeland – fournissant, là, peut-être une solution.

⁶⁴ Jugés cependant par trop germanophones (Procès-verbal du *Dialogue culturel jura bernois* du 10 décembre 2013, p. 6).

⁶⁵ L'expérience de certains centres culturels, de la Coordination jeune public (qui touche des enfants de Berne, du Seeland jusqu'au fin fond de l'Ajoie), entre autres, sont à mobiliser ! Un lien avec le *programme Education et culture*, avec le délégué interjurassien à la Jeunesse s'impose aussi de même que la mutualisation des bonnes expériences de *projEcole* dans le canton du Jura. Ensemble, ils conviennent de venir à bout de l'un des écueils les plus cuisants : le manque de temps des interlocuteurs des milieux scolaires.

Caractérisons, brièvement et synthétiquement, les diverses perspectives ainsi ouvertes.
On pourrait distinguer les deux angles d'action suivants :

- un certain nombre de fonds vont dans le sens de la dynamisation de la scène régionale (création, diffusion, bureau culturel, formation continue, etc.) ;
- un certain nombre dans celui de la préservation et de l'entretien de la socioculture actuelle – selon des modalités, parfois, originales.

On pourrait également les décrire en usant d'un autre vocable, d'une autre binarité particulièrement en vogue chez les analystes des politiques culturelles :

- certains fonds appuient clairement une politique de l'offre ;
- d'autres (médiation, éducation artistique, bus culturels, abonnements, art en appartement, etc.) arriment le soutien aux producteurs à une considération proactive de la demande.

La quasi-totalité des fonds peut naturellement être à l'origine de collaborations fructueuses avec le Théâtre Palace, le CREA et les centres culturels : qu'il s'agisse de coproduction, de médiation, de promotion, de mise à disposition des bus, etc.

3.6. ORGANISATION

Le nombre, la diversité et l'ampleur des missions ci-dessus énoncées impliquent un travail considérable que le FIC, dans sa forme et son fonctionnement actuels, ne saurait assurer. Rappelons qu'il est né de doléances spécifiques : volonté de voir créés des postes de délégués culturels, un bureau culturel interjurassien et de nouvelles infrastructures scéniques. Et qu'il attendait des politiques la concrétisation de ses vues.

Néanmoins, sur la base de son esprit fédératif et sur celle de ses combats antérieurs peuvent s'imaginer un aménagement de ses statuts et un renforcement de ses outils de coordination et d'action.

Nous suggérons de maintenir l'organigramme politique du FIC, soit :

3.6.1. L'assemblée générale

Elle comprend tous les membres du FIC et en est donc démocratiquement l'organe majeur, celui qui prend toutes les décisions principales et décidera, dans l'avenir que nous lui proposons, les engagements financiers significatifs.

L'ambition nouvelle de ce réseau devrait assurément générer de nouvelles adhésions⁶⁶ et augmenter la fréquentation des assemblées.

Au vu des éléments précédents, il convient d'envisager trois réunions ordinaires annuelles permettant de traiter le point « diffusion » – dont nous considérons qu'il doit être abordé collectivement (et donc non en groupe restreint comme d'autres : lire rubrique 3.6.4.) – et les choix des projets cités également plus haut.

Pour assurer une fonctionnalité efficace, les décisions se prennent à la majorité des deux tiers avec un quorum à 15 membres formels. Le comité tenant davantage du bureau politique que d'un « gouvernement », ses membres doivent pouvoir prendre part aux décisions.

Les décisions de l'AG du FIC seront préparées par le comité, les groupes de travail ainsi que les coordinateurs du réseau – mais nous anticipons sur le fil de notre présentation... !

3.6.2. Le comité

Il comporterait idéalement huit membres si possible issus de situations diverses : il conviendrait que figurent en son sein au moins deux personnes du Jura, deux personnes du Jura bernois, deux autres de Bienne ; au moins un responsable de structure, de compagnie ; une personne du monde du théâtre, de la danse et de la musique ; une personne provenant des pratiques amateurs. Bien sûr, un/e même membre peut avoir plusieurs des casquettes attendues.

Le comité est appelé à se réunir probablement une douzaine de fois par an et d'ajouter à cette tâche un travail de représentation. Une indemnisation sera prévue. Elle demeurera symbolique, l'enjeu n'étant pas d'asseoir la position des titulaires de cette fonction mais de faire vivre au FIC un tournus de ses responsables et de permettre aux plus modestes d'accéder au comité. Des mandats de quatre ans renouvelables une fois et récupérables après trois années « d'abstinence » nous semblent la bonne formule permettant à la fois la sédimentation de compétences et la non minéralisation de la « tête » du FIC⁶⁷.

⁶⁶ L'ouverture de la politique culturelle du canton du Valais à l'égard de ses artistes « expatriés » compte pour partie dans son succès actuel (fait également relevé par Madame Anne-Catherine Sutermeister in *Mandat sur l'utilisation du Palace* du 26 mai 2011, p. 13 et in *ThéâtrePro Valais 2006-2008 : Bilan et propositions*, mars 2009, p. 4). Aussi, suivant l'exemple valaisan, pensons-nous qu'il serait intéressant que l'AG ne ferme pas sa porte au nez des artistes ayant quitté la région, mais prêts à s'impliquer dans son développement.

⁶⁷ Il conviendra de prévoir la révocabilité des membres du comité ayant contredit l'esprit fédératif du fOrum.

3.6.3. Coordination

Le FIC et son comité ont mené un long et valeureux combat en grande partie couronné de succès (délégués culturels, CREA, etc.⁶⁸). Aujourd'hui, ses membres sont fatigués. Aussi devons-nous trouver une parade à cet état de fait : l'indemnisation du comité n'est pas suffisante. Innovation cruciale dans ce nouvel organigramme, la coordination devrait permettre d'actualiser notre projet.

Comme écrit plus haut, le comité ne peut assumer seul le suivi de dossiers aussi lourds que ceux envisagés ; il convient qu'il puisse s'appuyer sur de solides épaules ; toutefois, celles-ci doivent remplir un rôle strictement organisationnel, administratif voire, parfois, de représentation mais ne pas court-circuiter les deux niveaux politiques du FIC : l'AG et son comité.

À cet effet, nous suggérons des mandats plus courts que ceux du comité (3 ans) néanmoins – après discussion au sein du GA – renouvelables afin de ne pas s'aliéner une expérience et une pratique précieuses.

Les coordinateurs seraient au nombre de deux, engagés chacun à 70% (pourcentage à réévaluer à l'usage), et de profils si possible complémentaires :

- Un profil assurant des compétences organisationnelles, juridiques et comptables ;
- Un profil davantage porté sur une aptitude à la communication voire à la médiation.

Le travail consistera en exécution de décisions diverses, tâches de secrétariat (convocations, prises de procès-verbaux, etc.), en gestion des groupes de travail (lire rubrique suivante), des bus culturels, en activité de trésorerie, en animation du site Internet, en mutualisation d'informations (disponibilité des espaces de répétition et de stockage), etc. On pourrait ajouter un travail de représentation dans des cercles culturels régionaux (Theaterlink, etc.), romands (Pool de théâtres romands, etc.), suisse (atp, etc.) voire internationaux. Ce travail est davantage de la responsabilité du comité, mais la « neutralité⁶⁹ » des coordinateurs peut s'avérer un atout aux yeux des différents intérêts à représenter.

Un forfait permettra à la personne de travailler à la maison, d'user d'un ordinateur et d'un téléphone portables « FIC » et de parer aux frais bureautiques inhérents à son action. Ne pas aménager de bureau FIC (en tout cas dans un premier temps) nous paraît ouvrir la fonction plus nettement que dans le cas d'un établissement à Tavannes, par exemple⁷⁰.

D'après nous, ces postes – dénués de responsabilités décisionnelles – peuvent parfaitement être assumés par des membres du FIC – qui, eu égard à des professionnels venant par exemple d'autres cantons, auraient une connaissance intime du contexte et la confiance de leurs pairs (ceux-ci devant les élire⁷¹). Néanmoins, l'ouverture reste de mise, par principe.

⁶⁸ Manque à ses succès l'établissement d'un Office interjurassien de la culture (cité in *Réflexions et propositions du forum interjurassien de la Culture pour une politique culturelle*, Delémont, 2003, poste 4) : toutefois, le projet ARS peut apparaître comme une forme de réponse acceptable pour le Jura bernois, Bienne et leurs acteurs politiques et culturels. Les coordinateurs suggérés plus bas seraient comme deux « délégués » à la fois soucieux de Bienne, du Seeland et de l'interjurassien et directement rattachés aux acteurs culturels !

⁶⁹ Celle-ci sera bien sûr plus relative s'ils proviennent directement du milieu.

⁷⁰ Mais on peut travailler également la perspective de voir le bureau culturel accueillir l'un ou l'autre ou les deux coordinateur(s).

⁷¹ Nous sommes, là encore, dans la plus parfaite tradition autogestionnaire – dans sa version proudhonienne, toutefois : « Les fonctions sont électives et les règlements soumis à l'approbation des associés. Les rémunérations sont proportionnées à la nature de la fonction, à l'importance du talent, à l'étendue de la responsabilité. (...) Chacun est libre de quitter à volonté l'association (...). Les travailleurs associés choisissent (...) leurs comptables » in Daniel Guérin, *L'anarchisme*, Gallimard, Paris, 1987, p. 66.

3.6.4. **Groupes de travail**

Entre le comité et l'AG mais sans pouvoir décisionnel puisque contenus dans un rôle consultatif de préavis sur les différentes actions du FIC, des groupes thématiques permettront un travail d'approfondissement dans une dynamique forcément plus participative que les assemblées générales.

Les groupes ici déclinés sont structurels mais on peut naturellement imaginer que l'avenir ouvrira d'autres chantiers conjoncturels ou durables.

Par souci d'éviter une dispersion des forces, nous avons veillé à ne pas multiplier leur nombre. La douzaine de missions du FIC est ainsi ramenée à cinq entités thématiques⁷².

3.6.4.1. Création

Ce groupe traiterait les questions relatives à la *création* ainsi qu'à la *critique* (à moins que ce second sujet ne revienne au groupe « réclame » – ce qui en connoterait différemment l'interprétation).

Le budget annuel sur lequel porteraient les préavis de ce groupe se monterait à 50'000 frs⁷³.

3.6.4.2. Action culturelle

Ce groupe traiterait les questions relatives à l'*action culturelle*, mais également à la *médiation*, à l'*éducation artistique* et à la *formation continue*. Un groupe important dont la viabilité à long terme imposera peut-être une scission en deux entités.

Le budget annuel sur lequel porteraient les préavis de ce groupe se monterait à 115'000 frs.

3.6.4.3. Logistique

Ce groupe traiterait les questions relatives à la *technique*, à la *location* et à la gestion de lieux de *répétition* et de *stockage*. Précisons que par « questions relatives à la technique », nous entendons la mutualisation de compétences techniques, d'expertise voire de matériels.

Il pourrait suivre le dossier *bureau culturel* aussi bien.

Le budget annuel sur lequel porteraient les préavis de ce groupe se monterait à 35'000 frs.

3.6.4.4. Réclame

Ce groupe traiterait les questions relatives à la *communication*, à l'*abonnement commun*.

Le budget annuel sur lequel porteraient les préavis de ce groupe se monterait à 35'000 frs.

3.6.4.5. Rayonnement

Ce groupe traiterait les questions relatives à la *diffusion* (autres que les échanges sur les projets évoqués en AG) imaginant toute action pouvant favoriser l'écho des projets du FIC et de ceux de ses membres.

Il travaillerait aussi aux deux dossiers d'ampleur que sont ceux de la *diversité culturelle* (dont la question du surtitrage) et du projet *JuraS* (lire rubrique 3.7.2.2.).

Le budget annuel sur lequel porteraient les préavis de ce groupe se monterait à 10'000 frs en 2015 pour passer à 65'000 frs en 2019.

La contribution du FIC aux dossiers du Théâtre Palace, du CREA et de l'Inter émerge à ces différents groupes thématiques et sera – nous en avons la conviction – importante : le FIC jouera – à n'en pas douter – le rôle de l'aiguillon poussant ces infrastructures futures à se transcender et à collaborer.

⁷² Nous pensons favorable qu'une personne puisse s'inscrire dans plusieurs groupes.

⁷³ Le calcul de ce montant et des suivants se fonde sur les chiffres évoqués plus bas, à la rubrique 4.1.1.

3.7. ÉTENDUE DU RÉSEAU

Le FIC est envisagé, ici, comme une entité dynamique affermissant son organicité sans renoncer à s'ouvrir au-delà de ses frontières actuelles.

3.7.1. Premier temps

Nous avons dit la taille et la représentativité géographique du FIC. Signalons simplement ici que si ce réseau devait devenir un lieu plus stratégique encore qu'à l'heure actuelle, il est vraisemblable que le nombre de ses membres augmentera.

Dans un premier temps, il importe d'affermir ce cadre, d'apprendre à construire en commun. Les sujets ne manqueront pas qui imposeront au FIC d'affiner encore ses positionnements : l'évolution contrastée des finances publiques des différents districts, les développements infrastructurels à venir – à Bienne, Delémont et Porrentruy, notamment – verront les « rapports de force » évoluer en son sein – certains passer du statut d'artiste à celui de responsable culturel, une négociation sur de possibles contrats de confiance, etc.

Par ailleurs, il s'agira de maintenir un cap interjurassien en dépit de tensions partisans jurassiennes et bernoises pouvant aller dans un sens contraire (signalons qu'aucun de nos interlocuteurs ne croit en la pertinence, dans le domaine culturel, d'un réseau uniquement jurassien bernois ou biennois).

Plusieurs initiatives du canton du Jura ont, à ce jour, « profité⁷⁴ » aux acteurs culturels jurassiens bernois et, demain, le CREA devrait lui aussi leur bénéficier ainsi qu'à Bienne et à leurs populations.

Le calendrier devra être géré avec beaucoup de sensibilité : il conviendra d'articuler le développement du réseau FIC à la progression du dossier CREA et de ne pas donner le sentiment d'une volonté bernoise de brûler la politesse aux Jurassiens en développant avec plus de rapidité une « alternative » à leur projet d'équipement. Les réflexions « ARS » sont parfaitement solidaires de l'édification du CREA et du redéploiement du Théâtre Palace sur deux salles avec un budget renforcé. Le réseau peut voire doit précéder la construction du CREA, hanter ses limbes ou, pour le dire plus clairement, contribuer au travail actuellement envisagé par les acteurs culturels (au sein de la CicaS) d'entretien de la flamme : on parle actuellement de « capsules théâtrales », sorte de propositions artistiques modestes affichant la créativité des professionnels locaux « *ante muros* ».

L'important, dans un premier temps, est là : structuration progressive et diplomatie interjurassienne et biennoise. La Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS) et la Commission culturelle interjurassienne (CCIJ) pourraient jouer le rôle de précieux facilitateurs.

Levons ici plusieurs ambiguïtés :

- L'initiation et le déploiement de la Variante C ne doivent pas être compris comme dépendants de la progression du dossier CREA. Ils peuvent précéder et favoriser sa construction, accompagner son envol et contribuer à maintenir celui-ci à une altitude appréciable ; ils peuvent aussi produire des fruits appétissants indépendamment d'éventuels retards des dossiers de l'Inter et du CREA.
- De même, cette variante étant clairement interjurassienne, l'avenir politique et administratif de Moutier ne saurait en influencer la conception : seul son financement pourrait alors être sujet à réaménagement.
- Enfin, toujours au plan de la conception, un tel projet ne dépend pas de la montée en puissance de l'application de la LEAC.

⁷⁴ Les autorités bernoises rappellent qu'elles ont, elles aussi, déjà pris des initiatives ouvertes aux Jurassiens.

3.7.2. Second temps

Dans un second temps, il nous paraît possible d'être plus ambitieux encore.

3.7.2.1. Diversité culturelle

Si les relations entre francophones et germanophones devaient se détendre, la carte de la diversité culturelle pourrait devenir l'axe fort et réfléchi de la région. Certains analystes (notamment biennois) ont interprété les résultats de la votation de novembre comme un coup de pouce à la logique bilingue.

Au vu des échanges réalisés et des retours reçus, il nous paraît toutefois que le renforcement de la francophonie bernoise doit précéder la valorisation du bilinguisme⁷⁵.

Dans quatre ou cinq ans, il sera temps de développer une politique appuyant la diffusion de créations jurassiennes bernoises dans l'ensemble du canton de Berne, puis au-delà en Suisse alémanique. Une mission future du FIC, développée plus haut (rubrique 3.5.7.), illustre ce point. Mais rappelons, ici, que nous élargissons la notion de « diversité culturelle » à l'imaginaire riche dont la population immigrée est porteuse.

3.7.2.2. Le réseau de tous les JuraS

Le déploiement à venir sera, nous en formons le vœu, non seulement intercantonal, mais également international.

Il serait remarquable qu'appuyé par le Conseil du Jura bernois, par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne et par le canton de Berne, le FIC prenne l'initiative de fédérer tous les Juras – soit les régions et cantons suivants : Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Jura, Berne, Neuchâtel, Vaud, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie.

Il ne nous appartient pas d'énumérer, ici, les ressources d'un tel méta-réseau en termes d'acteurs culturels, d'infrastructures, de financements culturels, de médias, etc.

Face au développement agressif des industries culturelles, instaurer une logique de coopération tant du point de vue de l'offre, de la production que de la demande est la planche de salut pour des régions soucieuses de l'écho de leur identité.

Notons malgré tout – en une formule malheureusement vague – combien le relief géologique de l'Arc jurassien est solidaire de formes socioculturelles spécifiques, d'une échelle humaine auxquelles artistes et politiques gagneraient à être sensibles.

⁷⁵ À noter, cependant, que le FIC pourra compter sur les champions du plurilinguisme en s'associant les services du Théâtre de la Grenouille de Bienne et ceux de l'association de l'espace du Rennweg – forces indispensables à toutes les réflexions sur la création dans la région, sur la médiation, l'éducation artistique, etc.

4. ACTUALISATION DU RÉSEAU FIC

Le mandat nous demandait non seulement d'imaginer un réseau propice au développement culturel mais également de préciser les conditions financières et les étapes de sa mise en place.

Distinguons donc un volet budgétaire et un volet calendaire. Mais précisons d'emblée que la montée en puissance du projet dépend des forces et faiblesses du présent rapport, de l'énergie des acteurs culturels mais aussi de la bonne entente entre les différents pouvoirs publics concernés.

4.1. BUDGET

Les nombreuses missions du nouveau FIC imposent la gestion de différents fonds et, donc, d'un budget conséquent. Ces fonds sont à considérer comme finançant des actions d'intérêt général et – même lorsque certains fonds FIC profitent à des projets particuliers – ne doivent en aucun cas conduire à la réduction des soutiens dont jouissent individuellement les structures, les compagnies et les artistes singuliers.⁷⁶

4.1.1. Budget annuel FIC

Conformément aux étapes plus haut citées, nous distinguons deux⁷⁷ états budgétaires :

Fonds « création »	40'000 ⁷⁸	frs
Fonds « diffusion »	10'000	frs
Fonds « médiation culturelle »	35'000	frs
Fonds « éducation artistique »	20'000	frs
Fonds « action culturelle »	40'000 ⁷⁹	frs
Fonds « critique »	10'000	frs
Fonds « location »	20'000	frs
Fonds « formation continue »	20'000	frs
Fonds « bureau culturel »	15'000	frs
Fonds « communication »	35'000	frs
<i>SOUS-TOTAL dès 2015</i>	<i>245'000</i>	<i>frs</i>

(suite page suivante)

⁷⁶ On nous opposera peut-être le risque de confusion autour des principes de *subsidiarité* ou d'évitement des *double-subventionnements*. Il nous semble, premièrement, que plusieurs des textes existants comportent des marges de manœuvres : ainsi – pour ne prendre qu'un seul exemple – le concept culturel du CJB indique-t-il que : « le principe de subsidiarité (50%-50%) peut faire l'objet de dérogations selon les critères définis dans le présent concept (...) » in Conseil du Jura bernois, *Concept culturel*, La Neuveville, 2007, p. 11. Secondement, l'argent du réseau – qui doit être considéré comme partiellement *délié* de la bourse des tutelles, « neutralisé », en somme – fait, dans son attribution, l'objet de choix *collectifs* et appuiera des projets particulièrement *remarquables* qui justifient la souplesse requise.

⁷⁷ Nous renonçons à distinguer trois voire quatre états du budget (2015, 2016, 2017 et 2019), pourtant 2015 étant une année de mise en place des différentes structures, fonds et groupes prévus, on peut imaginer que l'entier du budget ne sera pas aussitôt dépensé.

⁷⁸ Rappelons que ce fonds serait activé tous les deux ans, aussi nous avons fait figurer ici la moitié de la somme attribuée à ces résidences biennales. À noter que les reliquats généraux des différents fonds devraient pouvoir être cumulés – en tout cas jusqu'à l'évaluation que nous pronons en 2017 : qu'il s'agisse de sommes non dépensées ou de dettes. Nous n'abordons pas, ici, les détails juridiques du montage nécessaire à une telle souplesse.

⁷⁹ 25'000 frs iraient ainsi au projet donné (plusieurs fois) en plein air ou dans des contextes inhabituels et 15'000 frs pour le projet en appartement (nous comptons un cachet de 300 à 800 frs pour une vingtaine de performances annuelles – le reliquat finançant modestement le pré-travail). Comme indiqué dans les pages précédentes, tous les quatre ans, le projet « Guillaume » subtiliserait les sommes ordinairement dévolues aux actions en bibliothèques, appartements, etc.

Indemnités forfaitaires groupes de travail	10'000 ⁸⁰	frs
Indemnités forfaitaires comité	80'000 ⁸¹	frs
Salaires coordinateurs	150'000	frs
Forfaits frais annexes coordination	10'000	frs
Frais bureautique	5'000	frs
Frais AG	10'000 ⁸²	frs
Soutien CC	60'000 ⁸³	frs
Soutien FJBSTA	30'000	frs
TOTAL dès 2015	600'000⁸⁴	frs

Dès 2019, s'ajoutent aux lignes précédentes les lignes suivantes :

Fonds « surtitrage »	15'000 ⁸⁵	frs
Projet JuraS	40'000	frs
Ajustement ⁸⁶ salaires coordinateurs	25'000	frs
TOTAL dès 2019	680'000	frs

Les thématiques réunies au sein d'un même groupe devraient permettre – les trois derniers mois de l'année – une fusion des reliquats financiers pour optimiser l'utilisation des différents fonds.

4.1.2. Investissements FIC

Plusieurs suggestions d'investissements transparaissent du rapport :

- La communication

On peut imaginer que la refonte du site et la réalisation probable d'une maquette de communication du réseau représentent des coûts non assumables par le fonds « communication » prévu ; aussi indiquons-nous ici une somme de **25'000 frs** pour couvrir ces frais initiaux.

⁸⁰ Nous calculons ces indemnités sur la base de 50 frs par personne et par séance (5 groupes d'une moyenne de 10 présents et une moyenne de 4 séances = 10'000 frs).

⁸¹ La somme comptabilise une indemnité de 800 frs mensuels environ par membre du comité. Une adaptation est laissée à l'appréciation des membres si certains se sont investis plus que d'autres dans la période pour des raisons de surcharges momentanées, par exemple.

⁸² Nous suggérons ici une somme relativement importante pour qu'une AG par an soit l'occasion d'un moment convivial, festif avec buffet ! Avec la qualité de l'organisation, de l'échange d'informations, la convivialité est l'un des éléments capitaux du succès de notre affaire. Rapportons, ici, la leçon de Proudhon réagissant à l'échec de certaines expériences autogestionnaires : « L'autogestion exigeait donc *une certaine éducation* des autogestionnaires. *On ne naît point associé, on le devient.* La tâche la plus difficile des associations, c'était *de civiliser les associés* » in Daniel Guérin, *L'anarchisme, op. cit.*, p. 69.

⁸³ Les centres recevraient ainsi une somme devant permettre de compenser leurs récentes « pertes » budgétaires et les inviter à se lancer – l'esprit libéré – dans ces nouvelles occasions de collaboration.

⁸⁴ À noter aussi que ces sommes gagneraient à être indexées au coût de la vie. Si le réseau devait constater qu'un fonds s'épuise plus rapidement que les autres, il devrait être possible d'établir des vases communicants bien sûr dans la limite du respect du total disponible.

⁸⁵ Le fonds étant modeste, si les demandes sont nombreuses, on ne pourra financer l'entier des projets (traduction du texte, appareillage technique et ressource humaine nécessaires à la projection) ; aussi considérera-t-on qu'il s'agit là d'appuyer ces démarches en espérant qu'elles soient complétées par d'autres sources de financement (Pro Helvetia, par exemple).

⁸⁶ La proposition d'ajustement provient de l'ajout de deux missions substantielles.

- **Les bus culturels**

On peut imaginer l'achat de deux bus (neuf ou d'occasion) comportant une quarantaine de places (de nombreuses marques fournissent ce type de véhicules).

Il serait épatant que ces bus soient réaménagés intérieurement et extérieurement par des plasticiens de la région (ex. Visarte Jura) secondés par les spécialistes FIC de la médiation pour aboutir à des véhicules fonctionnels, sûrs, propices à la médiation et reconnaissables par la population quand ils sillonnent les routes des cantons de Berne et du Jura (voir au-delà si des sorties plus « aventureuses » devaient être programmées).

L'achat et l'aménagement ne devraient pas excéder **75'000 frs**.

- **Le bureau culturel**

Nous pensons que si les autorités rencontrent le Pour-cent culturel Migros en avançant une somme de **50'000 frs**, elles devraient pouvoir lancer le mouvement.

Si l'usine Schäublin devait accueillir cette initiative, la discussion – outre le FIC et la Migros – intégrerait l'Usinesonore et les autorités de Malleray et Bévillard – celles-ci semblant toujours ouvertes à une utilisation culturelle plus intensive de l'ancienne usine.

- **Refondation du FIC**

Lire rubrique ultérieure 4.2.4.

Estimation : **10'000 frs**.

Ainsi, les investissements suggérés se montent à un maximum de **160'000 francs** – investissement que l'on pourra étaler sur plusieurs années : refondation (2014-15), communication (2015), bus culturels (2015-16) et bureau culturel (2016-17) – ce qui permettrait d'avoir un échelonnement approximativement comme suit :

- 2014 : 7'000 frs
- 2015 : 53'000 frs
- 2016 : 65'000 frs
- 2017 : 35'000 frs

Remarquons, en conclusion, que les sommes ici articulées au titre du budget et des investissements sont sans commune mesure avec celles évoquées à l'époque du projet de CREA intercantonal (entre 12,5 et 15 millions par canton) et qu'elles paraissent dès lors réalistes même si la situation des finances publiques s'est aggravée depuis août 2010.⁸⁷

4.1.3. Financement

Comme convenu avec le COPIL, nous ne détaillerons pas la source des financements attendus. Cette question est politique et nécessite un accord entre les différentes parties concernées par le réseau.

Précisons, toutefois :

- qu'il nous apparaît nécessaire d'avancer sans solliciter (financièrement s'entend) le canton du Jura qui assume aujourd'hui et assumera plus encore demain sa part au développement culturel régional ;
- que nous avons eu confirmation, lors de notre seconde rencontre de Tavannes avec les acteurs culturels, qu'à compter du moment où l'on annoncerait que l'argent du FIC rénové proviendrait – tout ou partie – des attributions actuelles à la culture (centres culturels, soutien des pratiques amateurs, encouragements aux projets, etc.), l'adhésion à nos conclusions s'en trouverait grandement compromise ;
- que l'abandon du projet d'un CREA intercantonal doit être l'occasion d'un sursaut budgétaire au titre de la défense de la socioculture. Notre projet permettrait de réaliser un heureux équilibre entre les trois niveaux plus haut distingués :
 - Niveau macro-institutionnel : CREA, Inter, Palace
 - Niveau méso-institutionnel : AICC
 - Niveau extra-institutionnel

Enfin, le lecteur aurait pu s'attendre à voir les moyens du réseau être liés à l'érection du CREA ou modulés d'ici là. Si nous ne prévoyions pas d'autres étapes que celles de 2015 et 2019, c'est

⁸⁷ Moment du renoncement par le gouvernement bernois au projet d'un CREA intercantonal.

que le réseau nous paraît aussi utile à préparer le terrain de la future infrastructure déléguée qu'à assurer sa résonance une fois son inauguration intervenue. De même, nous voulons croire que le réseau sera utile à l'établissement et à l'animation du Théâtre Palace dans sa « nouvelle » affectation voire à la reconstruction de la salle de l'Inter.

4.2. CALENDRIER

Nous distinguerons différentes étapes présentées chronologiquement bien que se chevauchant parfois :

4.2.1. Action des pouvoirs publics (hiver-printemps-été 2014)

Le milieu culturel aura été passablement activé à l'automne-hiver 2013-14 par votre mandataire et il conviendra de ne pas laisser le soufflé retomber.

Aussi nous suggérons une action des politiques aussi rapide que possible. Les mandants auront trois tâches immédiates :

- adopter les conclusions du rapport définitif, les amender éventuellement ;
- rapporter chacun à ses pairs les conclusions du rapport, en faire adopter les principes ;
- convenir d'une clé de répartition des engagements financiers nécessaires à sa concrétisation.

Il conviendrait que ces trois moments soient accomplis à la fin du printemps 2015. Notons qu'il est possible que la mue du CJB (après les élections) vienne compliquer quelque peu la tenue de ce *timing*.

4.2.2. Renforcement des centres culturels du Jura bernois (hiver 2014-15)

Nous n'avons pas abordé, dans ce projet, la mise en place de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), soucieux que nous fûmes d'affiner avant tout une solution culturelle crédible plutôt que de démêler le partage politique des responsabilités culturelles.

Que l'on nous permette toutefois de dire que l'actualisation du réseau FIC « nouvelle mouture » ne pourra se faire sans la bienveillance des responsables des CCR. Celle-ci – dans la situation d'incertitude qui est la leur et que nous avons rapidement dépeinte plus haut – ne s'obtiendra qu'à la condition qu'ils jouissent demain des budgets qui étaient les leurs avant les « restrictions » subies par certains (après les augmentations de 2008). Il convient donc de renforcer les centres jurassiens bernois⁸⁸.

Ce point essentiel est problématique au sens où il ne dépend pas de la seule volonté du CJB et du canton de Berne, mais l'engagement de ces deux entités peut, croyons-nous, débloquent favorablement la situation.

Les sommes en jeu ne débordent pas, selon nous, **60'000 frs si l'on s'en tient au « renflouement »**. Bien sûr aller au-delà, vers une progression de leurs moyens serait un bénéfice pour toute la région.

4.2.3. Théâtre amateur (hiver 2014-15)

Le théâtre amateur fait l'objet, à lui seul, d'une « fiche d'action⁸⁹ » du Conseil du Jura bernois (et de la seconde partie du point 4.2.3. – mesures à prendre – de son *concept culturel*⁹⁰). Deux points d'importance s'y trouvent spécifiés :

- Le premier interprète ce champ comme une « passerelle vers le théâtre professionnel (comédiens, public, metteur en scène, éclairagistes, etc.) », passerelle rendue structurelle si le réseau retenu intègre bien – comme nous le souhaitons – professionnels et amateurs ;
- Le second soutient « l'engagement des artistes professionnel-le-s qui travaillent avec des amateurs » – soutien que nous ne pouvons qu'encourager nous-même sans exclusive cependant : il convient que, lorsque la compagnie en fait le vœu, même la charge de la mise en scène, par exemple, revienne à un-e amateur-e. Cette politique-là représente un coût qui n'est plus assuré aujourd'hui. Il convient donc de mettre les objectifs et les moyens en conformité les uns avec les autres.

4.2.4. Refondation du FIC (été 2014-hiver-printemps 2015)

Fondées sur les retours majoritaires d'une consultation large et de deux rencontres avec le comité du fOrum interjurassien de la culture, nous partons du principe que les conclusions de ce rapport vont dans le sens voulu par les acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne (voire du Jura, puisqu'incidemment, un certain nombre d'entre eux ont été consultés au sein du comité du FIC actuel), mais leur concrétisation impliquera fortement le FIC. Or, de l'accord de principe à l'action, il peut y avoir parfois un monde. Certains membres du comité (3 sur 10) – tout acquis qu'ils sont à nos conclusions – estiment ne pas avoir les épaules assez larges pour assumer l'avenir ici dessiné (certains de leurs camarades leur rétorquent que l'on se forme en agissant).

⁸⁸ Plusieurs nourrissent le sentiment que le canton de Berne les méjuge au profit d'activités culturelles plus événementielles ou festives.

⁸⁹ http://www.conseildujurabernois.ch/fileadmin/user_upload/membres/Bases_legales/CJB-Culture-Fiches_d_action.PDF, p. 4.

⁹⁰ In Conseil du Jura bernois, *Concept culturel*, La Neuveville, 2007, p. 19.

Il s'agira donc de prendre au moins six mois, dès le début de l'été 2014, pour aller vers une refondation du FIC avec la rédaction et l'acceptation de nouveaux statuts compatibles avec le présent rapport⁹¹. 2015 pourrait voir l'intronisation d'un nouveau comité (pourquoi pas proche de l'actuel ?), la nomination de deux coordinateurs et des participants des différents groupes de travail. Il est possible qu'une rétribution des membres du comité s'impose au cours de cette période durant laquelle ceux-ci seront largement mis à contribution : une enveloppe de 5 à **10'000 francs** devrait permettre de financer le travail des séances et de préparation de celles-ci nécessaire à la refondation visée.

Participera de cette refondation le changement de nom du fOrum – étant donnée une envergure allant au-delà de la seule réalité interjurassienne.

4.2.5. **Évaluation du réseau FIC (début 2017)**

Le FIC devra rendre compte de son action dans des rapports d'activités annuels présentant également une comptabilité transparente. Il devra aussi témoigner annuellement de l'évolution de sa composition et des titulaires des différentes fonctions prévues par son organigramme.

On peut imaginer que les dix-huit/vingt-quatre premiers mois apporteront leur lot d'enseignements et aboutiront à la volonté de réaliser certains ajustements (organisationnels et/ou financiers). Aussi convient-il de prévoir début 2017 un temps d'évaluation rassemblant le comité du FIC et les pouvoirs publics concernés.

Évoquons ici ce fait que pourrait advenir le transfert de certaines missions – jugées trop lourdes par le FIC – aux administrations culturelles (ou à l'une ou l'autre institution culturelle de la région). Une telle éventualité ne signifierait pas nécessairement un échec : les administrations nouvellement chargées de telle ou telle mission pouvant hériter de la réflexion du FIC sur ses enjeux et sur les critères à lui appliquer idéalement.

Nous prions les politiques et les administrations culturelles d'éviter de porter un regard étroitement managérial sur l'action du FIC. Ce projet s'inscrit dans un format parfaitement original qui nécessitera sans doute quelque souplesse de part et d'autre.

Il conviendra, cependant, de s'assurer que cette autogestion n'aboutisse pas à d'inacceptables conflits d'intérêt⁹², à une impossibilité de s'entendre sur le tri des projets ou à la mainmise de quelques-uns (ce que les statuts et le renouvellement des mandats devraient, par principe, éviter).

⁹¹ Le coordinateur du présent mandat, Monsieur Benoit, saurait sans doute épauler avec le tact nécessaire le comité du FIC dans cette refondation ardue.

⁹² C'est là l'un des enjeux des statuts à redéfinir : il conviendra, par exemple, d'imposer que toute personne liée à un projet discuté quitte la séance (du groupe de travail, du comité ou de l'AG) le temps de la délibération du projet en question. Un autre gage pourrait consister en l'appel à des professionnels œuvrant sous d'autres latitudes en Suisse romande ou en France, par exemple : le budget autorise cette perspective.

4.2.6. « Méta » FIC (années 2019-2020)

Nous l'avons mentionné dans les *missions* et les *groupes de travail*: passées quelques années, le FIC pourrait envisager de déployer son action dans le canton de Berne, le monde alémanique mais aussi de pérégriner le long du massif jurassien pour entamer l'ambitieux projet JuraS.

Ce déploiement nécessitera de nouveaux moyens ne pouvant provenir des seuls mandants⁹³. Aussi une réflexion nouvelle serait à prévoir ainsi qu'un accompagnement des acteurs culturels par les différentes entités administratives et politiques.

Incidemment, ce moment intervenant deux années après l'étape précédente, il sera l'occasion de réaliser une nouvelle évaluation et de nouveaux ajustements.

⁹³ Le budget affecté à cette mission servirait à la réalisation de ce réseau large (tâche avant tout administrative) puis à des projets l'animant.

5. COMMUNICATION

Au titre de la communication de nos conclusions, le mandat précisait les éléments suivants : « Le résultat de l'étude, une fois remis, partira en procédure de consultation auprès de l'ensemble des partenaires politiques et culturels impliqués, à savoir le Conseil du Jura bernois, la Ville de Bienne et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, ainsi que le fOrum interjurassien de la culture (fOrum), la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales du canton de Berne (CFACG), la Commission culturelle interjurassienne (CCIJ) et la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS). Au terme de la procédure, il incombera à l'autorité financièrement compétente de décider de la réalisation ou non des propositions articulées par le mandataire. »

Bien entendu, avant cette consultation, le rapport sera *commenté* par le GA et le COPIL. Nous suggérons à ces deux instances de mettre en consultation le rapport tel quel et non une fois *amendé* par les autorités. Si certains éléments devaient diviser, que l'on use d'une *préface* ou d'un *commentaire* agrégé(e) au rapport plutôt qu'à des *correctifs* qui ne permettraient plus au mandataire d'assumer pleinement son ouvrage et d'accompagner éventuellement la communication de ses conclusions.

Si les mandants devaient adopter globalement nos conclusions il nous paraîtrait approprié qu'ils discutent prioritairement la question de l'enveloppe budgétaire globale avant le détail de son attribution – quitte à retarder d'un mois la consultation. En effet, le résultat de celle-ci pourrait changer totalement si les politiques ne s'avançaient pas sur l'origine des moyens dévolus au futur réseau, laissaient les acteurs culturels dans le flou et dans la crainte de recevoir dans la poche gauche ce que l'on leur aurait subtilisé dans la poche droite.

Avant la mise en consultation du texte au printemps, il nous apparaît indispensable – en cas d'accord pour la *Variante C* – que les mandants assurent le canton du Jura (la Cheffe du Département de la Culture, Madame Elisabeth Baume-Schneider ainsi que son délégué aux affaires culturelles, Monsieur Jean-Marc Voisard) de la compatibilité de leurs intentions avec le projet CREA de Delémont.

Pour créer une atmosphère favorable à la réception du rapport et parce que la pression des médias est déjà palpable, il convient que les mandants prennent l'initiative d'une conférence de presse (une fois un premier contact établi avec le fOrum interjurassien – celui-ci pouvant être sollicité dans la suite immédiate par les journalistes) insistant :

- sur l'envergure des consultations réalisées ;
- sur la bonne collaboration des mandants ;
- sur la conformité du rapport avec les différents projets infrastructurels de la région : CREA, Palace, Inter ;
- sur la conformité du rapport avec l'identité de la région ;
- sur le caractère unique de ce contre-modèle de politique culturelle ;
- etc.

Les points essentiels seront soulignés par le résumé du rapport qui vous parviendra courant février.

Nous obtiendrions ainsi le calendrier suivant :

- Début février 2014 : Communiqué succinct évoquant la suite de la procédure (comprenant les éléments énumérés ci-dessous) ainsi que les différentes pistes sans marquer encore de prédilection ;
- Mi-février 2014 : Commentaire du rapport par le GA puis le COPIL et accord global sur une ou des variante(s) ;
- Mars 2014 : Discussion des mandants sur le montage budgétaire et rédaction éventuelle d'un commentaire des mandants dans l'optique de la consultation ; rencontre du CJB *in corpore* par le mandataire ;
- Début avril 2014 : Contact avec le fOrum puis avec le canton du Jura ;
- Mi-avril 2014 : Conférence de presse et lancement des consultations ;
- Fin mai 2014 : Fin des consultations ;
- Été 2014 : Analyse des consultations et choix d'une option ;
- Automne 2014 : Défense de l'option retenue par les exécutifs et législatifs concernés et parallèlement, pré-travail de la « refondation du FIC » pour lui permettre d'agir si possible dès l'hiver 2014-2015 ;
- Hiver 2014-2015 : « Renforcement » des centres culturels ; Augmentation du soutien à la FJBSTA ;

- 2015 :

Montée en puissance et inauguration du réseau.

6. CONCLUSIONS

Nous vivons aujourd'hui une forme de *kairos* – ce temps de « l'occasion opportune » selon les Grecs anciens ; en effet, dans ce moment historique, les acteurs culturels nous semblent bouillants d'espoir et/ou de dépit : une génération quitte la scène, la nouvelle doit être absolument choyée pour accepter de continuer à investir pleinement son territoire.

La mobilisation collective de ces acteurs, depuis plusieurs décennies, est chose rare et inspirante. Aussi, suggérons-nous aux mandants d'utiliser cette énergie pour fonder un authentique mouvement instituant structurel (si l'on nous passe le paradoxe) pour contrer une inclination – sensible (quasiment) partout ailleurs depuis les années 1970 – à la désocialisation du traitement de la culture.⁹⁴

Une politique culturelle juste n'est pas celle qui décide d'orientations définitives, mais bien celle qui instaure l'ouverture perpétuelle, la mise en débat régulière de ses représentations et de ses fruits.

À plusieurs reprises, nous avons clamé l'originalité de notre modèle : une sorte de contre-modèle, de constellation fédérative et associative. Il ébrèche, en effet, les théories hégémoniques de la gouvernance en reconnaissant la légitimité de ce souverain particulier : la société civile⁹⁵ culturelle organisée. Parce que la mémoire du Jura bernois a inspiré l'esprit de la solution ici retenue, nous voulons croire que ce territoire élargi au Seeland et à Bienne peut être le cadre idéal de cette entreprise.

Cette solution ne saurait toutefois être interprétée comme un appel à la démission⁹⁶ des pouvoirs publics : en effet, il conviendra aux mandants de rester attentifs à l'évolution du paysage culturel, de réévaluer les modalités de l'accord avec le FIC, de réaménager ses moyens en fonction de leur éventuelle insuffisance et d'épauler les acteurs culturels sans répit, car ce projet attend d'eux un investissement puissant, un dialogue interne permanent et magnanime. Il convient aujourd'hui déjà et il conviendra demain encore de les reconnaître dans leurs efforts, de les soulager parfois et de les soutenir toujours.

Enfin, outre son audace et son ambition, le présent projet nous paraît absolument complémentaire des investissements infrastructurels à venir de Bienne, Delémont et Porrentruy et susceptible de collaborations bien au-delà des frontières des cantons de Berne et du Jura. Il nous paraît solidaire de ces développements ; une autre de ses originalités tient à ce qu'il peut parfaitement les accompagner : ailleurs en Suisse romande, la politique d'équipements culturels, de professionnalisation de la scène artistique a tendu à émousser la créativité des non-spécialistes, à marginaliser voire à déconsidérer les pratiques amateurs.

Reste à espérer que les différents mandants soient pleinement concernés par les intérêts et les vues de ceux qui font la culture de leur région et non uniquement par la préservation ou le déploiement de leurs prérogatives respectives – préoccupations bien sûr importantes aussi.

⁹⁴ Dubois parle de *désocialisation* quand le traitement de la culture « n'est plus le fait d'associations ou groupements constitués dans l'espace social local » et qu'il est « de moins en moins référé aux préoccupations *sociales* qui le fondaient à ses débuts. » « Les agents relégués au rang de profanes à la faveur de l'institutionnalisation de l'action culturelle, les bénévoles, les militants, l'instituteur à la retraite ou l'animateur de quartier sont ceux-là mêmes qui en avaient été à l'origine, en se mobilisant autour de leurs utopies créatrices. » Lire « Les dilemmes de l'institutionnalisation » in Vincent Dubois, *Le politique, l'artiste et le gestionnaire, op. cit.*, p. 78. Citons encore un autre écrit du même Dubois : « L'institutionnalisation de la politique culturelle et la professionnalisation des activités culturelles a (...) partie liée avec le déclin des structures collectives d'encadrement des pratiques – clubs, associations, mouvements culturels – et des pratiques collectives qu'elles organisaient – sorties, visites, débats, participation à la programmation, etc. » in *La Politique culturelle, op. cit.*, p. 434.

⁹⁵ La gouvernance locale est, suggère l'Agenda 21 de la culture, « une responsabilité conjointe des citoyens, de la société civile et des gouvernements » in Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission de culture, *Agenda 21 de la culture*, 2008, p. 5.

⁹⁶ Vice notamment des lectures qui confondent esprit libertaire et esprit néolibéral.

Nous aimerions terminer par une pensée qui nous a traversé en passant du mandat du CREA à ce mandat ARS. Elle a rapport à un littérateur qui a hanté la région : Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci s'est exprimé sur la question de l'enjeu des spectacles pour une société en deux occurrences apparemment contradictoires :

- la première fois, au printemps 1758, à l'occasion de sa fameuse *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*⁹⁷ pour y condamner le caractère exclusif, quasiment carcéral et moralement douteux des infrastructures théâtrales et y signaler sa préférence pour des spectacles « républicains »⁹⁸ ;
- la seconde, moins de deux années après, dans une *Lettre à Mr. M.....u* du 29 janvier 1760 pour considérer que, finalement, il s'était trompé. Arrivé en un certain état de la société, les spectacles raffinés et les théâtres ne sont plus facteurs de corruptions, mais deviennent au contraire des sources « palliatives »⁹⁹.

Après bien des discordances et des péripéties et grâce à leurs acteurs culturels respectifs, il se pourrait que le canton du Jura et celui de Berne parviennent à investir au mieux l'héritage paradoxal et dialectique de Rousseau : en permettant, d'un côté de la frontière, cette avancée institutionnelle que promet d'être le théâtre du CREA et, de l'autre, en encourageant – sur un mode particulièrement original – le spontanéisme culturel de la région.

Mathieu Menghini
Historien et praticien de l'action culturelle
ancien directeur de théâtre

⁹⁷ Lire « J.J. Rousseau citoyen de Genève à M. D'Alembert » in Jean-Jacques Rousseau, *Écrits sur la musique, la langue et le théâtre*, Œuvres complètes, Bibliothèque de la Pléiade, 1995, pp. 1-125.

⁹⁸ « Quoi ! ne faut-il donc aucun spectacle dans une République ? Au contraire, il en faut beaucoup. C'est dans les Républiques qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un véritable air de fête. À quels peuples convient-il mieux de s'assembler souvent & de former entre eux les doux liens du plaisir & de la joie, qu'à ceux qui ont tant de raisons de s'aimer & de rester à jamais unis ? Nous avons déjà plusieurs de ces fêtes publiques ; ayons-en, davantage encore, je n'en serai que plus charmé. Mais n'adoptons point ces spectacles exclusifs qui renferment tristement un petit nombre de gens dans un antre obscur ; qui les tiennent craintifs & immobiles dans le silence & l'inaction ; qui n'offrent aux yeux que cloisons, que pointes de fer, que soldats, qu'affligeantes images de la servitude & de l'inégalité. Non, Peuples heureux, ce ne sont pas là vos fêtes ! C'est en plein air, c'est sous le ciel qu'il faut vous rassembler & vous livrer au doux sentiment de votre bonheur. Que vos plaisirs ne soient, efféminés ni mercenaires, que rien de ce qui sent la contrainte & l'intérêt ne les empoisonne, qu'ils soient libres & généreux comme vous ; que le soleil éclaire vos innocents spectacles ; vous en formerez un vous-mêmes, le plus digne qu'il puisse éclairer. Mais quels seront enfin les objets de ces spectacles ? Qu'y montrera-t-on ? Rien, si l'on veut. Avec la liberté, partout où règne l'affluence, le bien-être y règne aussi. Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs, rassemblez-y le Peuple, & vous aurez une fête. Faites mieux encore : donnez les spectateurs en spectacle ; rendez-les acteurs eux-mêmes ; faites que chacun se voie & s'aime dans les autres, afin que tous en soient mieux unis. Je n'ai pas besoin de renvoyer aux jeux des anciens Grecs : il en est de plus modernes, il en est d'existants encore, & je les trouve précisément parmi nous » in Jean-Jacques Rousseau, *op. cit.*, pp. 114-5.

⁹⁹ Lire www.rousseauonline.ch/Text/Section0173.php : « Je ne croyais pas nos progrès si grands, ni nos mœurs si avancées. Nos maux sont désormais sans remède ; il ne vous faut plus que des palliatifs, et la comédie en est un (...). Nous ne sommes encore que des esclaves ; apprenez-nous, s'il se peut, à n'être pas des méchants. »

7. ANNEXES

7.1. LISTE DES ACTEURS CULTURELS ET POLITIQUES CONTACTÉS

En gras, les artistes présents à Tavannes ou ayant répondu à nos questions soit par écrit soit oralement lors d'entretiens ou de téléphones auxquels nous avons ajouté les politiques ou administratifs rencontrés.

1. **Albisetti Carlo, Troupe de la Clef, Sonceboz**
2. Amstutz Patrick, universitaire, a présidé la Commission francophone des affaires culturelles générales et la Commission culturelle interjurassienne
3. Anderegg Anna, danseuse cie Asphalt Piloten
4. **Anderegg Fanny, chanteuse**
5. **Andrey Brigitte, à propos - Spectacles jeune public, Bienne**
6. **Annoni Julien, Usinesonore, Malleray-Bévilard**
7. Baker Caryl, musicien, leader du Caryl Baker Quartet
8. **Bandelier Sébastien, Groupe Olten, Association Territoire Juraziqes, Impetus Festival**
9. **Baratta Arthur, co-directeur du Théâtre de la Grenouille, Bienne**
10. Bassin David, Centre de jeunesse de Moutier
11. **Baumann Nathan, Indago, The Fawn**
12. **Beeler Françoise, Centre de culture et de loisirs CCL St-Imier**
13. **Benoit Jérôme, adjoint de la cheffe de la Section francophone des activités culturelles du canton de Berne puis chef *ad interim* de ladite Section ; coordinateur du projet ARS**
14. **Bessire Fabrice, comédien, clown et animateur théâtre, cie KRAYON**
15. **Boë Philipp, Kulturbulenz, Cyclope**
16. **Boër Alessandra, chanteuse lyrique, pédagogue du chant**
17. Boukhris Karim, Théâtre de l'Atelier, Reconvilier
18. **Bourquin Martine, Troupe de la Clef, Sonceboz ; Centre de culture et de loisirs CCL St-Imier**
19. **Bueche Jérôme, membre du comité du fOrum interjurassien de la culture**
20. Bürki Fred, responsable du label OH MY
21. **Carnal Jean-René, Fondation de l'abbatiale de Bellelay**
22. Cavé Olivier, musicien
23. **Celant Mara, Centre de culture et de loisirs CCL St-Imier**
24. **Chaignat Daniel, membre de la section culture du CJB**
25. **Challande Claude, Troupe de la Clef, Sonceboz**
26. **Chariatte Eve, membre du comité du fOrum interjurassien de la culture**
27. **Charmillot Fabien, Coordination Jeune Public, Moutier ; L'Estrade, Moutier**
28. **Charmillot Sylvie, Coordination Jeune Public, Moutier**
29. **Clénin Céline, saxophoniste, enseignante musique**
30. **Clottu Dagmar, musique**
31. **Colin Brigitte, Centre culturel de la Prévôté CCP Moutier**
32. Coto Delia, metteure en scène et comédienne
33. **Cuttat Aurélie, membre du comité du fOrum interjurassien de la culture**
34. **Debétaz Marynelle, Spectacles français, Théâtre Palace, Bienne**
35. **Delacrétaz Aline, cheffe de la Section francophone des activités culturelles du canton de Berne**
36. Diercksen Laurent, Maison du Peuple
37. **Dind Claude-Alain, Centre Culturel le Royal Tavannes, musicien**
38. **Domon Patrick, Centre de culture et de loisirs CCL St-Imier**
39. **Donzé Claudine, indépendante, Association Interjurassienne des Centres Culturels, anciennement coordinatrice culturelle au Café du Soleil**
40. **Donzé Laure, metteure en scène, pédagogue, présidente du fOrum interjurassien de la culture**
41. Drengwitz Thomas / Bouvard Xaver, Pod'Ring
42. **Dubugnon Karim, Centre Culturel le Royal, Tavannes**
43. Dubuis Lucien / Friedli Lionel, musiciens membres du Lucien Dubuis Trio
44. **Eggimann Pierre, musicien, performer, organisateur de concerts Etage Club, EMJB, Trans-Forme-Actions**
45. **Finazzi Marianne, comédienne et conteuse emblématique de la région**
46. **Frainier Hubert, membre de la section culture du CJB**

47. **Fuhrer Lea, chorégraphe et danseuse, Cie Teki Tekua**
48. **Fuhrmann Maryse, Opéra décentralisé, Les Jardins musicaux Parc Chasseral**
49. **Gaffino David, vice-président du conseil de fondation des Spectacles français de Bienne ; secrétaire général du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF).**
50. **Gaffino Gian, Troupe de la Clef, Sonceboz**
51. **Gafner Lionel, musicien, créateur de l'association OH MY**
52. **Gagnebin Christophe, membre de la section culture du CJB**
53. **Gairaud Olivier, Théâtrale de Tramelan**
54. Galati Luigi, musicien
55. Gallay-Santschi Morgane, chanteuse, enseignante de musique
56. Gasser Thomas, musicien
57. Gerber Sara, musicienne
58. Gerber Jefferson Thibaud, musicien
59. Gerber Nicolas, musicien
60. **Gerber Tom, membre de la section culture du CJB**
61. **Glarner Hans-Ulrich, chef de l'Office de la culture du canton de Berne**
62. **Greub Fabian, secrétaire général du CJB**
63. **Grillon Evelyne, présidente du Centre Culturel le Royal, Tavannes**
64. Grosjean Edmond, Estivales musicales Court
65. Grossenbacher Pascale, directrice de l'école de danse Artédanse
66. **Güdel Laurent, graphiste et musicien**
67. **Güdel Pascale, Cie FRAKT' Bienne, à propos - Spectacles jeune public, Bienne**
68. Guerne Adrien, musicien
69. **Guerne Olivier, Théâtre de l'Atelier, Reconvilier**
70. Gullotti Hervé, chancelier de Tramelan
71. Hamel France, chanteuse et professeur de chant
72. Hauser Claude, professeur d'histoire contemporaine
73. **Henriquez Carlos, humoriste, comédien**
74. **Hermant Mallika, musicienne, chanteuse**
75. **Hessloehl Séverine, chorégraphe, association Projet Danse Bienne, Centre de danse, NGS, enseignante à la Haute Ecole Fédérale de Sport**
76. Hirt Jacques, figure politique du Jura bernois
77. **Houriet Claudine, peintre et écrivain, AENJ, Visarte Jura**
78. **Howald Fanny, Centre de culture et de loisirs CCL St-Imier**
79. Howald Irène, Festival SPOT Berne/Bienne
80. **Huldi Charlotte, Théâtre de la Grenouille et Renweg 26, à propos - Spectacles jeune public, Bienne**
81. **Häderli Tom, éclairagiste, responsable à temps partiel du Rennweg 26**
82. Hurni Martin, Literaturcafé
83. Iseli Steve, Kultur Kreuz Nidau
84. Jäggi Anne, directrice de l'atp/ktv
85. Joly Antoine, auteur-compositeur
86. **Joye-Cagnard Hélène, co-directrice des Journées photographiques de Bienne, historienne de l'art**
87. Junker Beat, Centre autonome de Jeunesse (La Coupole)
88. **Kaegi Dieter, Théâtre Orchestre Bienne Soleure TOBS**
89. **Käser Hans-Ruedi, Groovesound, AAOC**
90. **Kissling Philippe, à propos - Spectacles jeune public, Bienne**
91. **Kloetzli Marielle, administratrice du Centre culturel de la Prévôté CCP Moutier**
92. **Klopfenstein Etienne, membre de la section culture du CJB**
93. Kocher Adrian, Centre autonome de jeunesse (CAJ)
94. **Kocher Jonas, musicien, Association Swiss-Balkans, Association Bruit**
95. Krähenmann Daniel, Centre de Sornetan
96. **Krüttli Philippe, Ensemble vocal d'Erguël St-Imier, Chef d'orchestre, directeur de l'École de musique du Jura bernois**
97. Labbé Anne, Centre d'animation CAN, La Neuveville
98. Latscha Céline, Société des Amis du Théâtre SAT, La Neuveville
99. **Le Roy Antoine, fondateur de Théâtristan, Commission francophone des affaires culturelles générales du canton de Berne (CFACG), CCIJ**
100. **Lévy Guy, secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, chef de la COFRA**

101. **Luterbacher Thierry, écrivain, journaliste**
102. **Maillard Thibault, Stamm de Porrentruy, membre du comité du fOrum interjurassien de la culture**
103. **Martinoli Dominique, éviDanse Arc jurassien et Territoire Belfort**
104. Matthey Françoise, écrivain
105. **Membrez Olivier, Usinesonore, Malleray-Bévilard**
106. Membrez Vincent, musicien
107. **Meyer Germain, directeur de la compagnie de théâtre La Dérive Moutier, membre du bureau de Cours de Miracles Delemont, ancien membre du fOrum interjurassien de la culture**
108. Meyer Alain, musicien
109. **Meylan Valérie, libraire, Commission de la culture Berne francophone**
110. **Moeschler Jean-René, président de la section culture du CJB**
111. Mollet Henri (abbatiale) / Heiniger Bernhard (orgues), Abbatale de Bellelay / Association « Orgues à Bellelay », Bellelay
112. Monti Julien, flûtiste et multi-instrumentaliste
113. **Müller Alice, Compagnie FRAKT'**
114. **Müller Pierre, Théâtre de l'Atelier, FJBSTA**
115. **Cédric Némitz conseiller municipal, directeur de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne**
116. **Némitz Florine, compagnie Krayon, Courtelary**
117. Némitz Michel, Espace Noir, St-Imier
118. **Noëlle Marion, Etage, Carré d'Choc**
119. **Nuara Claudia, journaliste et comédienne**
120. Oppliger Yannick, musicien, fondateur et co-directeur de la Boîte-à-Frap !
121. Oriet Tissot Andrée, musicienne et directrice du chœur d'enfants sakaziq'
122. Pauli Denis / Morf Aurèle, Autour de St-Germain
123. **Perret Séverine, collaboratrice de Mémoires d'Ici à St-Imier, CCIJ et de la CFAAG**
124. Pieri Comte Marie José, Salle de la Loge
125. **Pierrehumbert Manon, musicienne, Association Binoculaire, Bienne**
126. **Pulver Bernhard, directeur de l'instruction publique du canton de Berne**
127. **Revaz Noëlle, écrivain, Institut littéraire suisse de Bienne**
128. **Reymond Valentin, Opéra décentralisé, Les Jardins musicaux Parc Chasseral**
129. **Riondel, Charlotte, membre du comité du fOrum interjurassien de la culture**
130. Rochat Cyprien, musicien
131. **Sandoz Laurent, Eclipse - technique de spectacle ; Rennweg 26**
132. **Sartori Danielle, Conseil du Centre culturel de la Prévôté CCP Moutier**
133. **Schiess Christophe, compositeur et enseignant, chœur Jubilate Bienne**
134. **Schlaefli Astride, Collectif Barbare**
135. **Schneider Andrea, chorégraphe, association Projet Danse Bienne, Centre de danse, NGS, enseignante à la Haute Ecole Fédérale de Sport**
136. Schneider Daniel / Käser Hans-Ruedi, Groovesound
137. **Schaer Jean-Philippe, président AICC**
138. Schütz Jérôme
139. **Sermet Béatrice, membre de la section culture du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, conseillère de ville de la Ville de Bienne**
140. **Strambini Gilles, Centre culturel autogéré Le Pantographe, Moutier**
141. **Terrier Janique, Centre Culturel le Royal, Tavannes**
142. **Tissot Alain, musicien, enseignant, président du comité d'organisation du festival Stand'été**
143. Tschampion Michel, Tour de Rive, La Neuveville
144. UFO Biel, Coopérative St-Gervais
145. Vassilev Silvia, Le Carré Noir
146. **Vecchi Ivan, Centre Culturel le Royal, Tavannes**
147. **Vettiger Andreas, Le Toit des Saltimbanques Courtelary, duo Gilbert & Oleg, Théâtre roulotte « Fahriété »**
148. Vuilleumier Olivier, Salle de la Marelle, Tramelan
149. Wäckerle Gabi / Müller Christian, *Ear We Are Festival*
150. Wermeille Johan, musicien
151. **Weber Karin, membre du Service d'évaluation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne**
152. Weber Pablo, éclairagiste et technique vidéo

153. Willimann Nina, Verein trop cher to share
154. Winkler Martin, à propos - Spectacles jeune public, Bienne
155. Wüthrich Emmanuel, membre du comité du fOrum interjurassien de la culture
156. Wyss Noémie, Verein trop cher to share
157. Yaffi Ondine, Centre culturel autogéré Le Pantographe, Moutier
158. Zbinden Michel, musicien et enseignant, Ovale Trio, Cie Kitédidonk, Cie Propolis, festival Stand'été Moutier, Oblivion Trio, membre de la compagnie d'Eustache, enseignant aux écoles de musique du Jura bernois et du Jura, responsable de la structure SAE musique du canton du Jura, autres projets ponctuels
159. Zaugg Georges, Festival du Jura Arc jurassien
160. Zürcher Lionel, nouveau directeur de l'Ecole de musique de Bienne
161. Zwahlen Gaël, musicien et co-directeur du label OH MY

7.2. QUESTIONNAIRE ARS

Développement des arts de la scène francophone dans le Jura bernois et à Bienne (21 octobre 2013).

QUESTIONS RELATIVES A VOTRE SITUATION ET A L'IDENTITE DE LA REGION

1. Nom, prénom ; nom de l'entité (compagnie, institution culturelle, etc.)
2. A quoi tient votre attachement à cette région d'un point de vue personnel et professionnel ?
3. Un domaine disciplinaire des arts de la scène et/ou un événement culturel vous semble(nt)-il(s) « sortir du lot » dans la réalité culturelle du Jura bernois et de Bienne ?
4. Si vous êtes artiste, quelles limites connaissez-vous dans l'exercice de votre art ? Manque de travail ? Rémunérations insuffisantes ? Temps de répétition, de jeu (séries de représentations) insuffisants ? Offres de formation insuffisantes, etc. ?
5. Manquez-vous de lieux de répétition ? Comment vous organisez-vous aujourd'hui ?
6. Considérez-vous qu'il est plus favorable d'exploiter une production dans un seul et même lieu de la région en déplaçant les publics de tout le Jura bernois et de Bienne ou qu'il est plus intéressant de voir une telle création sillonner un maximum de communes ?
7. Dans le cas où vous êtes artiste, vous semblerait-il intéressant de proposer vos productions avec un surtitrage allemand pour attirer le public alémanique voire sillonner plus facilement dans le reste du canton de Berne ou la perspective de tourner en Suisse romande et en France voisine vous apparaît-elle seule devoir être travaillée par le présent rapport ?
8. Votre action culturelle vous mène-t-elle à tisser des liens avec les associations sociales, culturelles, socioculturelles ? avec les entreprises ? Si oui, pouvez-vous citer des exemples ?

QUESTIONS RELATIVES A L'ACTION CULTURELLE

9. Sociologiquement, la population scolaire est la plus variée et constitue, de ce fait, un impératif en matière de démocratisation culturelle : la relation des lieux culturels et des compagnies aux écoles vous semble-t-elle bien établie (lien avec les responsables des écoles ; nombre de classes touchées) ?
10. Le travail de médiation (pour enfants, pour adultes) vous semble-t-il de la responsabilité des lieux, des compagnies ou (et ?) de professionnels de la médiation qu'il appartiendrait aux collectivités publiques de former et de financer ?
11. L'offre en matière d'éducation artistique vous semble-t-elle suffisamment développée ? Quels lieux, expériences vous paraissent-ils/elles significatifs/ves en cette matière ?

QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE SOUTIEN A LA CREATION

12. Dans le cas où vous êtes artiste, la politique culturelle publique de soutien au projet vous convient-elle ? Une politique de contrat de confiance sur trois années par exemple ferait-elle sens associée à une contrepartie discutée (2 créations ou 1 plus importante, un travail de médiation, etc.) ?

QUESTIONS RELATIVES A L'IDEE DE RESEAU

13. Participez-vous à un/des réseau/x culturel/s aujourd'hui déjà ? Si oui, lequel, lesquels ?

14. Pouvez-vous identifier l'utilité de ce/ces réseau/x, ses/leurs carence/s éventuels/elles ?

15. Un réseau différent vous semblerait-il souhaitable ? A quelle/s condition/s ? Vous apparaît-il utile qu'il réunisse spécifiquement des acteurs culturels biennois et jurassiens bernois ? Convient-il qu'il réunisse en une même entité des artistes, des compagnies et des lieux ou faut-il distinguer ces positions ? Doit-il constituer en son sein un exécutif représentatif et disposer d'une modeste administration pour formaliser les décisions prises et leur donner suite ?

16. Quelles pourraient être les missions d'un tel réseau ?

17. Ce réseau francophone (voire bilingue ?) pourrait-il éditer un journal/magazine et un site présentant les activités de ses membres en s'assurant le service de rédacteurs pour aller au-delà d'une simple promotion (*marketing*) des spectacles ? Ou l'offre promotionnelle actuelle vous paraît-elle suffisante ?

18. Ce réseau pourrait-il assumer la rédaction d'une « lettre-mail » trimestrielle soignée avertissant les programmateurs de Suisse romande et de France voisine des créations locales à ambition professionnelle ?

19. Souhaiteriez-vous voir ce réseau lancer un abonnement (d'un montant de 80 frs, par exemple) assurant sur toutes les salles du réseau une réduction semblable de 30% (par exemple) ? La manière de redistribuer les recettes de l'abonnement se ferait pour partie en faveur (proportionnellement) des salles ayant attiré des abonnés pour partie pour financer des actions communes du réseau.

20. Seriez-vous favorable à l'idée de voir ce réseau assurer la mise en service de bus culturels (spécifiquement alloués) conduisant les spectateurs de Bienne et du Jura bernois suivre une quinzaine de représentations par année dans la région voire au futur CREA – représentations choisies par le réseau ? Les bus seraient animés par des « médiateurs » proposant un apéritif sur le pouce ainsi qu'une brève et vivante introduction à la représentation qui suit.

21. Ce réseau pourrait-il penser la coproduction (annuelle ou biennale) d'une résidence d'un/e artiste professionnel/le ou d'une compagnie de la région ou d'ailleurs, chargé/e d'écumer deux ou trois sites du réseau pour mûrir une création circulant, la saison suivante, dans un maximum de lieux du réseau, voire sur des scènes inhabituelles (bibliothèques, musées, plein air, etc.) afin de soigner à la fois la visibilité du réseau et la décentralisation culturelle ?

22. Ce réseau pourrait-il organiser la demande d'espaces de construction de décors, de répétitions, de stockage et la décision coordonnée de leur affectation au bénéfice de ses membres (voire d'autres selon accord) ?

23. Ce réseau aurait-il matière, selon vous, à réclamer d'être représenté en tant que tel dans des organismes culturels romands, nationaux voire transnationaux ?

24. Si l'idée d'un nouveau réseau vous semble inopportune, mais que certaines des missions ci-dessus évoquées vous apparaissent pertinentes : à qui incomberait-il de les développer ? A un réseau déjà existant ? Au Théâtre Palace ? Au canton de Berne ? Au Conseil du Jura bernois ? Au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne ?

QUESTIONS RELATIVES AU THEATRE PALACE

25. Qu'attendez-vous du Théâtre Palace s'il devait devenir une maison réservée aux arts de la scène ? Quels types de collaborations pouvez-vous imaginer avec lui ? Le possible nouveau réseau évoqué ci-dessus pourrait-il être le lieu où initier ces collaborations ou chacun doit-il traiter indépendamment des autres sa relation au Théâtre Palace ?

26. Qu'attendez-vous d'éventuelles coproductions avec le Théâtre Palace ? Un appui financier ? un appui technique ? un appui administratif ? un appui en terme de communication, de diffusion ? des temps de répétitions importants ? Répondez par ordre de priorité.

27. Souhaitez-vous que le Théâtre Palace développe une politique de coproduction hors de ses murs ?

28. Dans la perspective de l'édification du CREA à Delémont, quelles attentes en terme de collaborations pouvez-vous imaginer avec lui ? Le possible nouveau réseau évoqué ci-dessus pourrait-il être le lieu où initier ces collaborations ou chacun doit-il traiter indépendamment des autres sa relation au CREA ?

QUESTION RELATIVE AU CREA

29. Qu'attendez-vous d'éventuelles coproductions avec le futur CREA ?

QUESTION COMPLEMENTAIRE

30. Je laisse ici un espace libre pour les idées que mes questions n'auraient pas pu solliciter.

7.3. SALLES DE LA RÉGION

Nota bene : Les mandants sollicitaient une recension des espaces potentiellement voués à la culture ; la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, de nombreuses communes et paroisses offrant des lieux où des spectacles sont organisés et qui pourraient, donc, intéresser à l'évidence le futur réseau.

Bienne

Spectacles français, Théâtre Palace

Le Théâtre Palace est essentiellement un théâtre d'accueil : la programmation est faite de spectacles suisses et internationaux, pluridisciplinaires (théâtre, danse, jeune public, musique, humour, midi théâtre !). La programmation se fait également hors les murs (par ex. au Théâtre de Poche ou au Rennweg 26).

On compte la plupart du temps une représentation par spectacle accueilli.

Jauge : 587 places (352 places au parterre 193 places au balcon)

Technique : 6 – 10 m d'ouverture au cadre par 10,5 m de profondeur au mur du lointain

Rennweg 26

Le Rennweg 26 est une salle de spectacles. Il est loué à des groupes de théâtre, musique et de danse indépendants.

Il accueille les dernières répétitions et les premières de troupes professionnelles de théâtre et de danse de Bienne et de la Suisse entière ; les manifestations d'organiseurs biennois pour enfants, jeunes et adultes ; les spectacles de troupes indépendantes ; les spectacles pour jeune public ; EX - Experimental Spectacles *work in progress* ; le festival de théâtre scolaire ; les représentations organisées par l'Office scolaire, le gymnase ou l'école normale ; les premières de projets de résidence de troupes étrangères (invités par la Ville de Bienne) ; les concerts de jazz et de musique classique, projets musicaux ; mais aussi les soirées d'entreprises, conférences de presse, assemblées générales, séances de politique culturelle, lectures, discussions, expositions, animations, performances, etc.

Pour exemple, le Théâtre de la Grenouille (compagnie habituée du lieu) jouera sept fois son spectacle, pour une semaine en amont de répétitions. Le plus souvent, les compagnies louent l'espace pour deux représentations.

Jauge : Gradin sur 10 étages d'une capacité d'environ 130 chaises (les tribunes sont partiellement démontables et les éléments peuvent être utilisés pour monter une scène.)

Technique : Longueur : 22 m / Largeur : 12,5 m / Dimensions scène : 6,6 x 8 m (plain-pied)

Le Carré noir

Le Carré noir est un théâtre situé dans une cave. Sa programmation est essentiellement tournée vers la musique, le cabaret et le théâtre. Il peut être loué comme lieu de répétition pour des artistes et pour des sociétés privées.

Jauge : max 60 personnes

Théâtre de Poche

Anciennement géré par les Kulturtäter, ce théâtre est maintenant entre les mains de Groovesound et des Spectacles français qui se partagent la programmation du lieu.

Jauge : 64 à 80 places

Technique : La scène mesure 4 ,5 m sur 4 ,5 m et la hauteur est de 2 , 7 m

Théâtre Municipal de Bienne (Théâtre Orchestre Bienne Soleure)

Pluridisciplinaire (théâtre lyrique, théâtre, concert, danse, jeune public)

7 représentations pour une création (une par mois)

Jauge : 280 spectateurs et 30 places pour l'orchestre, dimensions du plateau : 8 x 7 x 4,5 m

La voirie

Salle de concert, espace culturel (essentiellement musique, mais aussi lecture)

Plus d'activités depuis 2012 (à en croire Internet)

La Maison du peuple, le Palais des Congrès ainsi que **la salle Hirschen** sont gérés par CTS - Congrès, Tourisme et Sport SA. Elles sont chacune louable selon des conditions différentes.

Maison du peuple

L'attrayante Brasserie Rotonde au rez-de-chaussée et le bar sur la terrasse avec son panorama unique dégagent le charme typique du bilinguisme biennois.

La grande salle au premier étage peut être subdivisée au moyen d'une paroi mobile et se prête donc à un usage très polyvalent.

Essentiellement utilisée comme salle de concert.

Technique : 305 m² ; 2,8 m de haut

Jauge : configuration concert 450 places

Palais des Congrès Bienne

Le Palais des Congrès au cœur de Bienne, marque la physionomie de la ville par son architecture des années 50 et 60. Manifestation jusqu'à 1200 personnes.

La salle de concert, située directement au-dessus du Foyer, est la plus grande salle du bâtiment et peut s'obscurcir en plein jour. Son acoustique est particulièrement désignée pour les concerts classiques et les prises de son. Avec ses 825 m² pour 12 m de haut, elle peut accueillir 1'200 personnes en configuration concert.

La salle des sociétés se trouve directement à côté du foyer. Cette salle s'adapte facilement et rapidement à tout type d'événement. Éclairage et sonorisation, éléments de scène et techniques de congrès sont à disposition et rendent possible une utilisation flexible. Avec ses 185 m² pour 6 m de haut, elle peut quant à elle accueillir 220 personnes en configuration concert.

Salle Hirschen

Située un peu en dehors du centre, cette salle riche en traditions est accessible sans problème avec les transports publics.

Cette salle mesure 250 m² (pour 6 m de haut) et peut accueillir 400 personnes en configuration concert.

La Neuveville

La Tour de Rive

Café-théâtre avec une programmation musicale, théâtrale et humoristique. Les spectacles sont programmés pour une seule représentation.

Technique : ouverture 8,8 m ; profondeur 4 m ; hauteur sous perche 2,5 m

Malleray-Bévilard

Usinesonore

L'Association Usinesonore organise des événements autour de la musique d'aujourd'hui. Elle produit également différents ensembles, des tournées à l'étranger et des co-productions avec d'autres institutions. Le but est avant tout de permettre un plus large accès à la création artistique contemporaine. Les événements Usinesonore sont de caractère professionnel et se singularisent par la qualité de l'interprétation et la rigueur de l'organisation. Son activité principale est le festival Usinesonore qui a lieu tous les deux ans et qui récolte, à l'approche de la quatrième édition, une renommée qui s'étend largement au-delà des frontières de l'Arc jurassien. Les locaux sont situés au cœur de l'usine Schäublin, à Malleray-Bévilard.

Moutier

Centre culturel La Prévôté

Ses buts généraux sont de promouvoir et d'encourager dans la Prévôté la création culturelle, la diffusion et l'animation culturelles sous toutes leurs formes et dans tous les secteurs. Ainsi œuvre-t-il dans les domaines artistiques suivants : musique en tous genres, danse, théâtre, humour, beaux-arts, littérature, ateliers et spectacles pour enfants. Le CCP est situé à la Galerie du passage, mais propose également des événements dans d'autres salles des environs comme à la Salle de Chantemerle.

L'Aula de Chantemerle

Cette salle appartient aux Services technique-bâtiments de Moutier et est ouverte à la location. Le Centre culturel La Prévôté fait partie de ses locataires récurrents.

Technique : dimension du plateau : 11 m x 7 m, hauteur 4 m

Jauge : 200 places assises en gradin

Salle des Sociétés, Sociét'halle

Appartient aux Services techniques-bâtiments de Moutier

Capacité maximum de 500 personnes debout et 400 places assises

Technique : salle de 23 m x 14 m, hauteur 5,20 m, d'une superficie de 350 m². Egalement un local de rangement contigu de 46 m² ouvrable sur la salle ; un local office-cuisine-débit de 57 m²

Le Pantographe

Le Pantographe est un outil collectif au service de l'accueil et de la création artistique et artisanale. Il est équipé à ce jour de deux salles de répétitions, d'une salle de concert et de projection, d'un espace d'exposition, d'ateliers de construction bois et métal, d'un atelier sérigraphie, et d'une grande chambre d'amis. Ces différents locaux sont accessibles à tous. L'identité du Pantographe est le résultat toujours en devenir d'une autogestion bénévole et collective.

Plusieurs troupes, groupes, écoles, collectifs et particuliers ont déjà profité de la qualité des espaces du Pantographe, pour créer/répéter/jouer une pièce, faire de la musique, écrire, chanter, danser, bricoler, peindre, organiser un événement, etc. d'une manière sporadique ou intensive, professionnels et amateurs confondus. Pour tous, les principes de base sont les mêmes. Le Pantographe est un espace de troc, de prêt, d'échange, de dons de/pour tous, avec pour perspective le respect mutuel et une synergie collective. Il n'y a pas de salles ou de chambres à louer au sens conventionnel du terme.

Le Pantographe est un espace de création et non une simple salle de spectacle : sont favorisées les résidences de création avec présentation publique plutôt que les concerts uniques.

L'ensemble du Pantographe met à disposition une surface d'environ 2000 m² répartie sur 5 niveaux (combles comprises) :

Rez inférieur : Salle de diffusion scénique polyvalente 100 personnes

Rez de chaussée : Piano bar, espace d'exposition et de projection ; Ateliers bois et métal

1^{er} étage : Grande salle (72 m² d'espaces de répétitions : théâtre, danse, etc.) ; Salle noire (52 m² de répétition : théâtre, danse, etc.) ; Ateliers d'arts plastiques et de sérigraphie

2^e étage : Appartements collectifs

Reconvilier

Théâtre de l'Atelier

Ancienne usine, il a été entièrement rénové par une troupe de passionnés – les Tréteaux d'Orval – qui ont acheté le bâtiment. Un hall d'entrée s'ouvre sur un espace accueil avec petites tables en marbre et grand bar à l'ancienne, permettant au public de boire un verre en toute convivialité avant ou après les spectacles. La salle de théâtre, aménagée en gradins, est pourvue de sièges confortables. Dans une ambiance tamisée de rouge et noir, elle peut accueillir près de 100 spectateurs. Lors de la saison, organisée de septembre à mai, les Tréteaux d'Orval s'y produisent et invitent un large éventail d'artistes aussi bien amateurs que professionnels.

En moyenne, deux représentations par spectacle ; excepté pour Les Tréteaux d'Orval, qui jouent dix fois.

Saint-Imier

CCL (Centre de culture et de loisirs)

Programmation : expositions, spectacles de théâtre, danse, musique, humour.

Collaboration avec les Jardins musicaux. Spectacles programmés en général pour 1 voire 2 représentations.

Salle Reine-Berthe : salle de 120 places. Espace de jeu 7 m x 4,2 m ; hauteur gril 4 m (hauteur de la scène 1 m)

Salles d'exposition : salle Himerius (14 m x 8 m) ; galerie Griffon (2^{ème} étage) 8,7 m x 4,9 m ; galerie (3^{ème} étage) 7,3 m x 3 m

Espace Noir

Espace Noir n'est pas un centre culturel comme les autres. En effet, une de ses caractéristiques est son engagement social et politique affirmé. Cette implication se retrouve dans le mode de fonctionnement adopté par le collectif (l'autogestion) et au travers de choix culturels qui visent à susciter la réflexion plutôt qu'à rechercher le profit. Espace Noir participe aussi à des luttes sociales et contribue à l'organisation de mouvements collectifs.

Le théâtre d'Espace Noir accueille une multitude d'artistes. La programmation fait la part belle aux concerts de musiques actuelles amplifiées (rock, electro, funk, metal, punk, lieux de formation, etc.) mais n'exclut pas d'autres tendances musicales, telles que le jazz ou la chanson française. Des pièces de théâtre, des conférences et des *jam sessions* sont aussi organisées ponctuellement.

Le théâtre d'Espace Noir est une cave voûtée pouvant accueillir une centaine de personnes debout et septante assises.

Dimensions :

Salle : 4,6 m de largeur x 10 m de profondeur

Hauteur max : 3,4 m

Scène : 4,6 m de largeur x 4 m de profondeur

La salle de spectacles de St-Imier

Comprenant scène et foyer, cette salle permet l'accueil de 600 personnes. Assises. Elle est équipée de toutes les installations et mobiliers nécessaires à l'organisation de manifestations.

Cette salle est à la location (pour exemple, le Club des patineurs de St-Imier ou encore la revue Saintimania font partie de ses locataires).

Tavannes

Centre culturel Le Royal

Le Centre culturel Le Royal est locataire du bâtiment du même nom géré, dans les faits, par une Coopérative. Le bâtiment héberge aussi d'autres institutions locataires : le Cinéma, la Bibliothèque régionale et la Ludothèque.

Le Centre culturel Le Royal gère la salle de spectacle et le café qui occupe le même espace. La programmation est pluridisciplinaire : rencontre, lecture, humour, avec un fort accent sur la musique (jazz, musique du monde, chanson, classique, etc.). En général, les spectacles sont accueillis pour une unique représentation.

Technique : Capacité maximale de 120 places assises, y compris une galerie. Ouverture 8,46 m Profondeur 3,07 m. Hauteur de scène minimale 2,97 m

Tramelan

Centre interrégional de perfectionnement (CIP)

Outre ses 3 salles informatiques, ses 10 salles de cours, et sa halle de gymnastique, le CIP possède un grand auditorium de 300 m², pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes assises. L'auditorium est à la location.

7.4. LISTE DES MEMBRES DU FORUM INTERJURASSIEN DE LA CULTURE

1. Amis du Musée JAH
2. ARCOS
3. Association Binoculaire
4. Association Larsen
5. Association Usinesonore
6. Aubry Gérard et Sylvie
7. Baras Georges
8. Bouduban Vincent
9. Bueche Jérôme
10. CCL St-Imier
11. Centre Culturel de la Prévôté
12. Centre Culturel Le Royal
13. Centre Culturel du District de Porrentruy (CCDP)
14. Centre Culturel Régional de Delémont
15. Chaignat Daniel
16. Chariatte Eve
17. Christe André
18. Comment Gérard
19. Convers Serge
20. Corbat Martine
21. Costumes & Coutumes
22. Cours de Miracles
23. Crescendo
24. Cuttat Aurélie
25. Damond Yves-Daniel
26. Donzé Claudine
27. Donzé Laure
28. Espace culturel Café du Soleil
29. Espace Stand
30. Etique Yann
31. Extrapol
32. Fleury Nathalie
33. Frésard Lionel
34. Froidevaux Raymonde
35. Fürst Peter
36. Gerber Jean-Pierre
37. Gigandet Pauline
38. GIM- Gr. Int. Musées
39. Girod Marchand Anne
40. Hänggi Michel
41. Hirt Jacques
42. Institut Jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts
43. Ismail-Meyer Toufiq
44. Kirova Liuba
45. Kottelat Serge
46. Krüttli Catherine
47. Krüttli Philippe
48. La Balade de Séprais
49. Lachat-Charmillot Sylvie
50. Le Temps des Cerises
51. Les Funambules
52. Liengme Bessire Marie-Jeanne
53. Marchand Michel
54. Martinoli Dominique
55. Membrez Olivier
56. MÉMOIRES D'ICI
57. Merlet Jean-Jacques
58. Meyer Germain
59. Moeckli Jean-Marie
60. Montavon François
61. Montavon Odile

62. Musée Jurassien d'Art et d'Histoire
63. Musée Jurassien des Arts
64. MusicAjoie
65. Musique des Lumières
66. Olgiati H. Lucienne
67. Pantographe
68. Philippe Carla
69. Philippe Pierre
70. Piquerez Jérôme
71. Prince Joëlle
72. Pro Jura
73. Rebetez Camille
74. Revue Intervalles
75. Riat Yves
76. Riondel Charlotte
77. Schupisser Olivier
78. Société Jurassienne d'Emulation
79. Spectacles français
80. Stadelmann Claude
81. Stand d'Eté
82. Steiner Gilles et Karine
83. Steiner Jacqueline
84. Stocker Pascale
85. Sutter Straub Esther
86. Théâtre de l'Atelier
87. Tissot Alain
88. Tschopp Olivier
89. Université Populaire
90. Université Populaire Jurassienne
91. UP Section de Delémont
92. UP Section des Franches-Montagnes
93. Vallat Joël
94. Veralli Bernadette
95. Voisard Gabrielle
96. Voisard Jean Marc
97. Vuillemin Claude
98. Vulic Darko
99. Wacongne François
100. Wisard D.
101. Wüthrich Emmanuel
102. Zbinden Michel

7.5. SYNTHÈSE

Réseau ARS

Introduction

Au vu :

- de l'abandon du projet d'un CREA intercantonal ;
- du projet du canton du Jura de construire le CREA à Delémont ;
- de la décision de la ville de Bienne de consacrer pleinement le Théâtre Palace aux arts de la scène ;

L'Office de la culture du canton de Berne nous a confié l'étude (évoqué plus précisément en p. 4) :

- d'un projet de réseau « ARS » (« réseau arts de la scène ») entre les acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne
- des liens possibles entre ledit réseau et :
 - o le Théâtre Palace, d'une part ;
 - o le CREA, de l'autre.

Enjeux du réseau ARS

Nous avons eu à interpréter la nature et l'enjeu du futur réseau ARS. Relevons trois éléments saillants de notre réflexion :

- La politique culturelle des collectivités publiques ne saurait se réduire à la seule politique d'équipement. Plusieurs projets de réaménagement ou de construction mobilisent, aujourd'hui déjà, les esprits et les ressources de la région : Théâtre Palace ; CREA ; Salle de l'Inter à Porrentruy.
- Les politiques culturelles volontaires des différents cantons, ces dernières décennies, ont eu souvent le mérite de contribuer à professionnaliser leur scène artistique, mais sans se soucier de leur scène amateur, voire aux dépens de celle-ci. Soucieux de ne pas uniformiser la scène bernoise francophone en cherchant à la développer, nous avons prêté grande attention au tissu socioculturel régional.
- L'idée de réseau nous semble confortée par le souvenir d'un certain esprit mutualiste et fédératif né dans la région ; cette idée doit nous inviter également à défendre une décentralisation fine de la culture – parfaitement complémentaire des développements infrastructurels par ailleurs prévus.

L'action du réseau nous apparaît devoir concerner les champs suivants (pp. 27-33) :

- la création (dont les projets communs) et la critique culturelle ;
- l'action culturelle (médiation, éducation artistique et formation continue des acteurs culturels) ;
- les questions logistiques (lieux de répétition, de stockage ; matériel technique ; expertise ; bureau culturel) ;
- la promotion et le rayonnement de la scène régionale.

Typologie du réseau

Interrogés à l'occasion d'une large consultation (pp. 10-11 & pp. 50-53), les acteurs culturels du JUBE et de Bienne nous ont signifié :

- que toute nouvelle entité venant compliquer encore le paysage culturel administratif actuel n'est pas souhaitable ;
- que si le développement de la scène francophone bernoise peut bien se penser en lien avec Bienne, il ne saurait écarter la scène jurassienne sans s'anémier.

Pour un réseau extra-institutionnel

Tenant compte :

- des préventions des acteurs culturels eux-mêmes ;
- de l'accord nécessaire des différentes autorités culturelles concernées (office de la culture du canton de Berne, Conseil du Jura bernois, Conseil des affaires francophones) ;
- des divers niveaux de réseau *possibles* : « méso », « macro » et « extra »-institutionnel (pp. 17-26) ;

il nous a semblé souhaitable de constituer le réseau ARS ambitionné en partant d'une entité existante, à savoir le fORum interjurassien de la Culture, et en cherchant – d'accord avec son comité – à en imaginer les possibles restructuration et renforcement.

Il s'agirait, concrètement :

- d'établir de nouveaux statuts assurant la représentativité des acteurs culturels du Jura bernois, de Bienne et du Jura ; des professionnels comme des amateurs et de prévoir un renouvellement régulier de ses instances ;
- d'attribuer au réseau un budget pour ses actions dans les domaines cités plus haut – budget affecté sur décision de l'AG du fORum sur la base de préavis de groupes de travail thématiques (p. 36) ;
- de prévoir le développement d'une capacité administrative du réseau par la création de deux postes de coordinateurs chargés du suivi des projets et assurant des comptes-rendus réguliers aux autorités culturelles.

Actualisation du réseau ARS

Nous estimons le budget du réseau (pp. 39-42) à 590'000 francs :

- 510'000 francs dès 2015 ;
- 590'000 francs dès 2019.

S'ajoutent à ces montants :

- 160'000 francs d'investissement activés sur plusieurs exercices budgétaires de 2014 à 2017 pour la mise en place du réseau ARS ;
- 30'000 francs de soutien à la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA) ;
- 60'000 francs de soutien aux Centres culturels du Jura bernois.

Les deux derniers montants visent à assurer l'accompagnement du projet de réseau par ces partenaires importants que sont les CCR et les amateurs organisés.

Mathieu Menghini / mars 2014